

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

— RAPPORT ANNUEL 2025 —



PERFORMANCE



EXCELLENCE



QUALITÉ



FIABILITÉ

Sommaire

I. Vision et message aux Actionnaires	3
1. Mot du Président du Conseil d'Administration	3
2. Investment case et faits marquants de l'exercice	4
II. Présentation du Groupe ASSAD	5
1. Présentation de la société	5
2. Présentation du Groupe	6
3. Gouvernance et Conseil d'Administration	7
III. Marchés, activité et performance industrielle	8
1. Environnement de marchés et contexte international	8
2. Activité commerciale et évolution des ventes	9
3. Activité industrielle et excellence opérationnelle	10
IV. Performance financière et création de valeur	10
1. Performance financière de la société mère	10
2. Performance consolidée du Groupe	11
3. Réévaluation des actifs et renforcement de la structure bilancielle	12
4. Situation financière, trésorerie et structure de capital	13
5. Comportement boursier du titre ASSAD et programme de rachat d'actions	14
V. Transformations organisationnelle, digitale et ESG	16
1. Transformation organisationnelle et RH	16
2. Transformation digitale	17
3. Environnement, Social et Gouvernance	17
VI. Enjeux et perspectives	19
1. Gestion des risques et réponses de la Direction	19
2. Perspectives et priorités stratégiques	20
VII. Documents mis à disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire	21
1. Rapports des Commissaires aux comptes société mère	21
2. Rapports des Commissaires aux comptes groupe ASSAD	71
3. Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire	113

I. Vision et message aux Actionnaires

1. Mot du Président du Conseil d'Administration

L'exercice 2025 marque une étape majeure dans la trajectoire d'ASSAD. Après plusieurs exercices marqués par une pression sur les marges, la société a démontré en 2025 sa capacité à restaurer ses fondamentaux opérationnels.

Cette amélioration est visible dans les principaux indicateurs de performance. Le chiffre d'affaires individuel s'établit à 111,955 millions de dinars, en hausse de 8% ; le résultat d'exploitation atteint 11,278 millions de dinars et le résultat des activités ordinaires après impôt ressort bénéficiaire à 4,117 millions de dinars.

Ces indicateurs traduisent une amélioration tangible de la performance commerciale, industrielle et opérationnelle de la société mère.

Ce redressement n'est pas uniquement conjoncturel. Il reflète la mise en œuvre d'actions structurantes : recentrage commercial sur les segments les plus maîtrisés, amélioration de la politique de collecte de batteries usagées, meilleure discipline sur les achats, optimisation des processus industriels et renforcement progressif des outils de pilotage.

Le Conseil d'Administration considère ainsi que 2025 constitue une année de bascule. ASSAD a retrouvé sa capacité à générer de la performance opérationnelle. La priorité est désormais claire : transformer cette performance en génération de trésorerie durable, en amélioration de la structure financière et en création de valeur pour l'ensemble des actionnaires.

Dans cette logique, la société a également procédé à une réévaluation de ses actifs immobiliers. Cette opération a permis de mieux refléter la valeur économique du patrimoine d'ASSAD et de renforcer significativement la structure des capitaux propres, dans une logique de transparence financière, de prudence et de solidité bilancielle durable. La réévaluation s'est traduite par la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 39,052 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration souligne cependant que la société reste confrontée à des enjeux importants : contentieux douanier en cours, tension sur la liquidité, niveau élevé des financements court terme, et contribution encore hétérogène des filiales au résultat consolidé. Ces enjeux sont connus, documentés et pilotés ; les initiatives entreprises pour y pallier commencent à porter leurs fruits et seront clôturées courant 2026.

Notre conviction est que la société est entrée dans une nouvelle phase. ASSAD n'est plus dans une dynamique de dégradation opérationnelle ; elle accélère sa transformation. **Les prochains exercices seront ceux de la transformation financière, de la simplification du Groupe et de la création de valeur durable.**

ASSAD entre dans cette nouvelle phase avec des fondamentaux industriels renforcés, une stratégie plus claire et une ambition renouvelée : bâtir un Groupe plus intégré, plus agile,

plus rentable et mieux positionné pour être un acteur majeur des solutions de stockage d'énergie aux niveaux régional et méditerranéen.

2. Investment case et faits marquants de l'exercice

L'histoire d'investissement d'ASSAD repose désormais sur une conviction simple : la société a restauré son moteur opérationnel, et dispose d'un potentiel significatif de création de valeur si cette performance est convertie en cash, en discipline financière et en amélioration consolidée du Groupe.

La trajectoire 2025 met en évidence une société industrielle qui reconstruit ses fondamentaux, renforce son positionnement sur le marché local, poursuit une politique d'offre innovante et améliore sa rentabilité dans un environnement externe exigeant.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Une croissance du chiffre d'affaires de 8 %, pour atteindre 111,955 millions de dinars (MTND)
- Une forte progression de +18 % des ventes sur le marché local, atteignant 57,715 MTND
- Une part de marché locale portée à 44,2 %, contre 38,7 % en 2024.
- Une amélioration du taux de marge brute sur production, à 44 % contre 36 % en 2024.
- Une progression du résultat d'exploitation (+48 %)
- Un retour à un résultat net positif, avec un résultat des activités ordinaires après impôt bénéficiaire de 4,117 MTND
- Une réserve spéciale de réévaluation de 39,052 MTND, renforçant les capitaux propres.
- Capitaux propres individuels avant affectation de 46,297 MTND au 31 décembre 2025.
- Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation positif à 14,820 MDT.
- Chiffre d'affaires consolidé du Groupe en légère baisse, à 143,161 MTND.
- Un résultat net consolidé de 3,342 MTND.
- Performance boursière remarquable du titre ASSAD sur l'exercice 2025, avec un rendement de période de 396,88 %.

ASSAD constitue aujourd'hui une opportunité d'investissement significative, reposant sur les cinq piliers suivants :

Le premier pilier est le positionnement d'ASSAD comme leader des batteries de démarrage sur le marché tunisien. La progression de la part de marché à 44,2 % démontre la capacité d'ASSAD à continuer à s'adapter au volume et à la composition évolutive du parc automobile tunisien, à fidéliser ses clients à travers une qualité de produit démontrée ainsi qu'à innover.

Le deuxième pilier est la reconstruction des marges. La progression du taux de marge brute traduit une meilleure maîtrise des achats, du mix produit et de l'efficacité industrielle, notamment grâce à l'entrée en production continue de l'investissement significatif dans la technologie « Power Frame ».

Le troisième pilier est la solidité du business model intégré de la Société. La chaîne de valeur d'ASSAD, articulée autour de la collecte, du recyclage, de la production de plaques et de la fabrication de batteries, offre une résilience stratégique dans une industrie et des économies exposées à une volatilité des matières premières et des difficultés liées aux routes logistiques mondiales.

Le quatrième pilier est le potentiel d'optimisation financière. Le retour à une performance opérationnelle positive crée les conditions d'une amélioration progressive de la liquidité, du BFR et de la structure de financement.

Le cinquième pilier est la transformation du Groupe, tant au niveau de sa gouvernance que de son architecture. En effet, le périmètre du Groupe se redessine avec la fusion-intégration de plusieurs entités en vue de mieux intégrer les activités et de rationaliser les coûts. Les filiales maintenues et / ou intégrées représentent un levier de croissance et de création de valeur.

II. Présentation du Groupe ASSAD

1. Présentation de la société

L'Accumulateur Tunisien ASSAD est une société industrielle tunisienne fondée en 1938.

Elle est spécialisée dans la fabrication, la vente, le service après-vente et le recyclage d'accumulateurs électriques.

La société produit principalement des batteries de démarrage, des batteries industrielles et des plaques. Les batteries de démarrage sont destinées aux véhicules de transport terrestres, marins et aux engins de travaux publics. Les batteries industrielles répondent notamment aux besoins de traction et d'applications stationnaires. Les plaques constituent un semi-produit à base de plomb entrant dans la fabrication des batteries, destiné principalement aux filiales du Groupe et à certains débouchés export.

Le capital social de la société s'élève à 24 millions de dinars, divisé en 24 000 000 actions de nominal un dinar chacune.

Le siège social est situé à la Zone Industrielle de Ben Arous. La société dispose d'un effectif moyen de 483 collaborateurs en 2025, dont 46 cadres.

ASSAD dispose également de certifications structurantes pour son activité industrielle et son positionnement international : ISO 14001, IATF 16949, ISO 50001 et certification de conformité aux normes tunisiennes pour les batteries de démarrage.

Le modèle économique d'ASSAD est fondé sur une logique d'intégration verticale. La société intervient sur plusieurs maillons critiques de la chaîne de valeur : collecte des

batteries usagées, recyclage du plomb, production de plaques, assemblage de batteries et commercialisation.

Cette intégration constitue un avantage compétitif majeur. Elle permet de sécuriser une partie des approvisionnements, de renforcer la maîtrise des coûts, de réduire l'exposition à certains intermédiaires et de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire cohérente avec les enjeux environnementaux du secteur.

Carte d'Identité ASSAD	
Dénomination sociale	L'Accumulateur Tunisien ASSAD
Date de création	Le 15 mai 1938
Forme juridique	Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
RNE	0000863S
Capital social	24 millions de dinars divisés en 24 millions d'actions d'un nominal de (1) dinar
Objet social	La fabrication, la réparation, la vente d'accumulateurs électriques, la gestion et la valorisation des accumulateurs usagés et des déchets de plomb
Introduction en Bourse	Le 23 mars 2005
Code ISIN	TN000714 0015
Siège social	Rue El Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous
Site Web	https://assadgroupe.com
Courriel	relations.investisseurs@assad.com.tn

2. Présentation du Groupe

Le Groupe ASSAD est organisé autour de plusieurs filiales industrielles et commerciales, permettant de couvrir différents segments d'activité et plusieurs zones géographiques.

- ASSAD International est une société de commerce international chargée de la prospection et de la vente à l'export.
- ACE intervient également dans la prospection commerciale sur les marchés africains et du Moyen-Orient.
- GEELEC assure l'importation et la vente de produits complémentaires à la gamme du Groupe.
- SPA Batteries ASSAD Algérie est une société de production de batteries de démarrage.
- AS Distribution intervient sur le marché français.

- ENAS est spécialisée dans les batteries industrielles et porte également le développement de l'activité lithium.
- Assad Industrial couvre les batteries industrielles destinées au marché local.
- Energy Assad North Africa est une société de commerce international.

Ce périmètre offre au Groupe plusieurs relais de développement : exportation, production régionale, distribution européenne, batteries industrielles, applications lithium et marchés africains.

3. Gouvernance et Conseil d'Administration

La gouvernance d'ASSAD repose sur un Conseil d'Administration chargé de définir les orientations stratégiques, de superviser la performance, de suivre les principaux risques et de veiller à la qualité de l'information financière communiquée aux actionnaires.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration comprend :

Administrateur	Qualité	Mandat	Représenté par	Activités Professionnelles	Mandats d'Administrateurs dans d'autres Sociétés
M. Sami Kallel	Président	2023-2025	Lui-même	Médecin de libre pratique	Administrateur à Sté Batteries ASSAD Algérie
M. Souheil Kallel	Administrateur	2023-2025	Lui-même	Gérant Sté GEELEC	Administrateur à Sté Batteries ASSAD Algérie
M. Mehdi Kallel	Administrateur	2023-2025	Lui-même	Directeur Innovation et Qualité Groupe Gérant Sté « ENAS », « EAI » et « EANA »	Néant
Mlle Myriam Mouakhar	Administratrice	2023-2025	Elle-même	Managing Partner à Metanova Consulting	Néant
M. Ibrahim Debache	Administrateur Indépendant	2023-2025	Lui-même	Président du conseil d'administration Sté ENNAKL Automobiles	Administrateur société ENNAKL Automobiles
M. Firas Ben Ahmed Becha	Administrateur	2025-2027	Lui-même	Gérant Sté	Néant
M. Malek Zanzouri	Administrateur Indépendant	2025-2027	Lui-même	Sans emploi en Pré-Retraite	-Administrateur société Délice Holding

La société est accompagnée par deux Commissaires aux comptes : le Cabinet Sleheddine Zahaf et le Cabinet Associés MTBF, membre de PricewaterhouseCoopers.

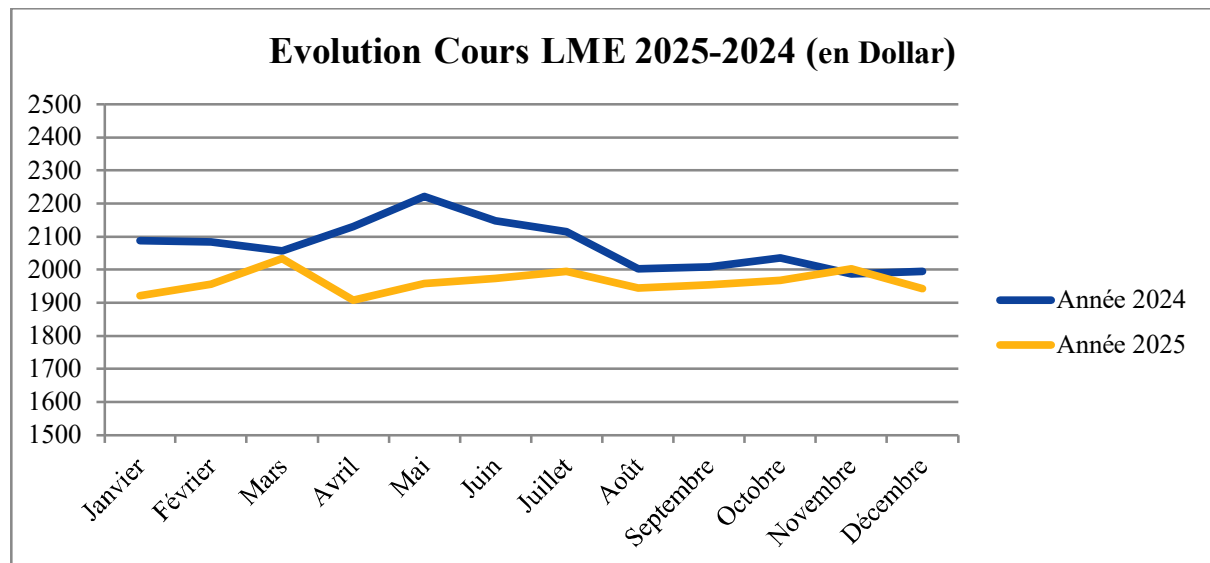
III. Marchés, activité et performance industrielle

1. Environnement de marchés et contexte international

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un environnement international complexe, marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, ainsi que par des contraintes logistiques et une volatilité des intrants industriels.

Pour ASSAD, ces éléments n'ont pas eu d'impact significatif direct sur la demande de produits, mais ils ont influencé les conditions d'approvisionnement et certains coûts de production.

Le plomb, matière première essentielle dans l'activité de la société, demeure exposé aux fluctuations des marchés internationaux. Le cours moyen du plomb LME s'est établi à 1 963 dollars en 2025, contre 2 072 dollars en 2024, soit une baisse moyenne de 5 %.



Cette baisse a contribué à atténuer certaines pressions sur les achats consommés, mais la volatilité du marché reste un paramètre structurant du modèle économique. Par ailleurs, les coûts logistiques internationaux, le fret maritime, les dérivés pétroliers et les matières plastiques continuent d'exercer une pression potentielle sur les bacs, couvercles, séparateurs et autres intrants stratégiques.

Sur le marché local, la demande en batteries de démarrage aurait progressé d'environ 3 % en 2025. Dans ce contexte, ASSAD a significativement renforcé sa position concurrentielle, avec une part de marché passée de 38,7 % en 2024 à 44,2 % en 2025.

Cette progression est stratégique. Elle confirme que la société ne s'est pas contentée d'accompagner la croissance du marché : elle l'a surpassé.

2. Activité commerciale et évolution des ventes

Le chiffre d'affaires individuel d'ASSAD atteint 111,955 millions de dinars en 2025, contre 103,739 millions de dinars en 2024, soit une progression de 8 %. Cette croissance est portée par le marché local, dont le chiffre d'affaires atteint 57,715 millions de dinars, contre 48,742 millions de dinars en 2024.

Le chiffre d'affaires local progresse ainsi de 18 %, principalement grâce aux batteries de démarrage. Cette évolution traduit l'efficacité de la politique commerciale engagée, l'amélioration du positionnement concurrentiel et la capacité de la société à répondre à la demande domestique.

Le chiffre d'affaires export s'établit à 54,240 millions de dinars, contre 54,996 millions de dinars en 2024, soit une légère baisse de 1 %. La baisse des exportations de batteries de démarrage est partiellement compensée par la progression des ventes de plaques. Les plaques représentent 36,3 % du chiffre d'affaires global d'ASSAD en 2025, contre 35,3 % en 2024, et 75,0 % du chiffre d'affaires export, contre 66,5 % en 2024.

Cette évolution du mix est importante. Elle montre que l'export se transforme progressivement autour de produits semi-finis et de flux intra-groupe, tandis que le marché local redevient un moteur de croissance et de marge.

L'année 2025 confirme donc un repositionnement stratégique : ASSAD renforce son leadership sur le marché local tout en adaptant son portefeuille export vers des segments cohérents avec son modèle industriel intégré.

En KTND	2025	2024	Var 2025 - 2024	
			Valeur	En %
Ventes Locales				
Batteries de démarrage	56 606	48 704	7 902	16%
Autres	1 109	38	1 071	2803%
TOTAL CAFF LOCAL	57 715	48 742	8 973	18%
% Du CAFF TOTAL	52%	47%		
Ventes Export				
Batteries de démarrage	12 472	16 997	-4 525	-27%
Plaques	40 677	36 591	4 085	11%
Autres	1 091	1 408	-317	-23%
TOTAL CAFF EXPORT	54 240	54 996	-757	-1%
% Du CAFF TOTAL	48%	53%		
CAFF TOTAL	111 955	103 739	8 216	8%

3. Activité industrielle et excellence opérationnelle

La production de l'année 2025 en équivalent batteries standards s'établit à 0,867 million d'unités, contre 0,886 million en 2024, soit une légère contraction de 2,1 %.

Cette baisse limitée des volumes doit être lue à la lumière de la performance financière. Malgré une production légèrement inférieure, le chiffre d'affaires progresse et la marge brute s'améliore fortement. Cela signifie que la société a amélioré la qualité économique de son activité.

La production comptable s'établit à 108,197 millions de dinars en 2025, contre 107,161 millions de dinars en 2024. Les achats consommés diminuent de 68,800 millions de dinars à 60,335 millions de dinars, soit une baisse de 12 %. Cette baisse représente l'un des principaux facteurs d'amélioration de la rentabilité, notamment grâce à la mise en production de la technologie « Power Frame », qui a permis de réduire significativement les rebuts et d'optimiser le poids du plomb utilisé dans nos produits.

La nouvelle politique commerciale et la politique de collecte ont également permis de réduire la dépendance vis-à-vis des importations de plomb, tout en assurant un approvisionnement plus régulier en vieilles batteries à un coût mieux maîtrisé.

L'enjeu industriel des prochaines années sera de consolider cette performance : maintenir la discipline sur les achats, améliorer la productivité, sécuriser les intrants, renforcer la qualité et améliorer la conversion de la performance opérationnelle en trésorerie.

IV. Performance financière et création de valeur

1. Performance financière de la société mère

La performance financière individuelle de l'exercice 2025 confirme le retour d'ASSAD à une dynamique opérationnelle positive.

Le chiffre d'affaires atteint 111,955 millions de dinars, en hausse de 8 %. La marge brute s'élève à 47,863 millions de dinars, contre 38,360 millions de dinars en 2024, soit une progression de 25 %. Le taux de marge brute sur production atteint 44 %, contre 36 % en 2024.

Le résultat d'exploitation s'établit à 11,278 millions de dinars. Cette performance marque une amélioration significative de la capacité bénéficiaire opérationnelle de la société.

Les charges financières nettes s'élèvent à 7,164 millions de dinars en 2025, contre 9,623 millions de dinars en 2024. Cette baisse constitue un élément favorable, même si le poids du financement demeure élevé.

Le résultat des activités ordinaires après impôt ressort à 4,117 millions de dinars, contre une perte de 2,514 millions de dinars en 2024 avant retraitement.

En KTND	2025	2024	Variation 2025-2024	
			En valeur	En %
Chiffre d'affaires (CA)	111 955	103 739	8 216	8%
Variation de stock PF&SF	-3 758	3 422	-7 180	-210%
Production (P°)	108 197	107 161	1 037	1%
Achats consommés	60 335	68 800	-8 466	-12%
Marge Brute	47 863	38 360	9 502	25%
<i>% Marge sur P°</i>	<i>44%</i>	<i>36%</i>	-	-
Résultat d'exploitation	11 278	7 645	3 633	48%
<i>Charges Financières</i>	<i>7 164</i>	<i>9 623</i>	<i>-2 459</i>	<i>-26%</i>
Résultat Net après impôt	4 117	-2 514	6 631	264%

2. Performance consolidée du Groupe

La performance consolidée du Groupe demeure plus contrastée que celle de la société mère.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 143,161 millions de dinars en 2025, contre 153,364 millions de dinars en 2024, soit une baisse de 6,65 %. Le résultat net consolidé passe de 3,962 millions de dinars en 2024 à 3,342 millions de dinars en 2025.

La marge brute consolidée progresse néanmoins, passant de 58,744 millions de dinars à 63,248 millions de dinars. Le taux de marge brute consolidé atteint 42 %, contre 37 % en 2024. Cette évolution confirme que le Groupe dispose d'un potentiel de rentabilité réel.

En revanche, le résultat d'exploitation consolidé recule de 17,134 millions de dinars à 14,323 millions de dinars. Le taux de marge nette consolidé baisse de 2,6 % à 2,3 %.

Le message stratégique est clair : la société mère a restauré son moteur opérationnel, mais la performance consolidée reste pénalisée par la contribution hétérogène des filiales.

La création de valeur future passera donc par une meilleure discipline du périmètre Groupe, une amélioration du pilotage des filiales, un suivi plus strict des créances intra-groupe et une clarification des modèles économiques par entité.

En KTND	2025	2024	Variation 2025-2024	
			En valeur	En %
Chiffre d'affaires (CA)	143 161	153 364	-10 204	-7%
Variation de stock PF&SF	7 854	3 943	3 911	99%
Production (P°)	151 014	157 308	-6 293	-4%
Achats consommés	87 766	98 564	-10 797	-11%
Marge Brute	63 248	58 744	4 504	8%
<i>% Marge sur P°</i>	<i>42%</i>	<i>37%</i>	-	-
Résultat d'exploitation	14 323	17 134	-2 811	-16%
<i>% Marge sur CA</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>	-	-
Résultat Net	3 342	3 962	-620	-16%
<i>% Marge sur CA</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,6%</i>	-	-

3. Réévaluation des actifs

Au cours de l'exercice 2025, ASSAD a procédé à une réévaluation de ses actifs immobiliers, principalement des terrains et constructions.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de transparence financière et de meilleure représentation de la valeur économique du patrimoine immobilier de la société. Elle porte notamment sur des actifs significatifs tels que le siège de Ben Arous, l'usine de Bouargoub, les succursales de Tunis, Sfax et Sousse ainsi que la propriété du Lac.

La démarche retenue repose sur une approche prudente. Les évaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes, dont la plupart étaient faites à travers des ordonnances sur requête.

Pour certains actifs, lorsque les rapports n'étaient pas encore remis à la date de clôture, la société a retenu une approche fondée sur la valeur minimale issue de deux expertises indépendantes.

La réévaluation a conduit à la constatation d'une réserve spéciale globale, soit une plus-value de réévaluation, de 39,052 millions de dinars, ventilée entre 16,3 millions de dinars pour les terrains et 22,7 millions de dinars pour les constructions et installations. Elle est sans incidence sur le résultat de l'exercice, l'écart étant directement imputé en capitaux propres.

Cette opération renforce la structure bilancielle et améliore la lisibilité du patrimoine d'ASSAD, en inscrivant la vraie valeur des actifs.

Réévaluation des immobilisations corporelles

Nature d'Actif	Valeur avant Réévaluation	Plus-value de Réévaluation	Valeur après Réévaluation	Impact sur les Capitaux Propres
Terrains	4 740 433	16 337 962	21 078 395	16 337 962
Aménagement Terrain	30 805	33 457	64 262	33 457
Bâtiments	9 130 825	12 398 628	21 529 453	12 398 628
Installations générales des bâtiments	5 369 497	4 997 565	10 367 062	4 997 565
AAI généraux	5 392 033	4 941 728	10 333 761	4 941 728
Immobilisations en cours	915 959	342 685	1 258 644	342 685
Total	25 579 552	39 052 025	64 631 577	39 052 025

4. Situation financière, trésorerie et structure de capital

Au 31 décembre 2025, le total bilan individuel s'établit à 158,635 millions de dinars.

Les capitaux propres avant affectation ressortent à 46,297 millions de dinars, contre 23,145 millions de dinars au 31 décembre 2024 avant retraitement et 3,129 millions de dinars au 31 décembre 2024 retraité. Cette progression reflète principalement l'effet de la réévaluation des actifs, compensé partiellement par les modifications comptables affectant les résultats reportés.

Les emprunts non courants s'établissent à 12,723 millions de dinars, contre 22,533 millions de dinars en 2024. Cette baisse traduit une diminution de l'endettement long terme. En revanche, les concours bancaires et autres passifs financiers courants s'élèvent à 60,348 millions de dinars, confirmant le poids encore important des financements court terme dans la structure financière de la société.

Les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation s'établissent à 14,820 millions de dinars. Les flux affectés aux opérations d'investissement ressortent à -1,871 million de dinars, tandis que les flux de financement s'élèvent à -13,505 millions de dinars. La variation nette de trésorerie est de -0,556 million de dinars sur l'exercice, avec une trésorerie de clôture de -5,971 millions de dinars selon l'état des flux.

La société a donc généré des flux opérationnels positifs, mais la tension financière demeure. Le principal enjeu n'est plus uniquement la rentabilité comptable, mais la conversion de cette rentabilité en trésorerie disponible.

La priorité financière est ainsi la réduction du besoin en fonds de roulement, la maîtrise des investissements et la réduction progressive de la dépendance aux financements court terme.

Structure financière individuelle

En KTND	2025	2024	Variation 2025-2024	
			En valeur	En %
Total Bilan	164 871	136 254	28 617	21%
Capitaux Propres	52 534	23 145	29 388	127%
Emprunts non courants	12 723	22 533	-9 810	-44%
Concours bancaires	60 348	56 952	3 396	6%
Liquidités	982	2 286	-1 304	-57%
Flux d'exploitation	14 820	26 877	-12 057	-45%
Flux d'investissements	-1 871	-2 468	597	24%
Flux de financement	-13 505	-21 448	7 943	37%
Trésorerie de clôture	-5 971	-5 415	-556	-10%

5. Comportement boursier du titre ASSAD et programme de rachat d'actions

L'exercice 2025 a été marqué par une performance boursière remarquable du titre ASSAD.

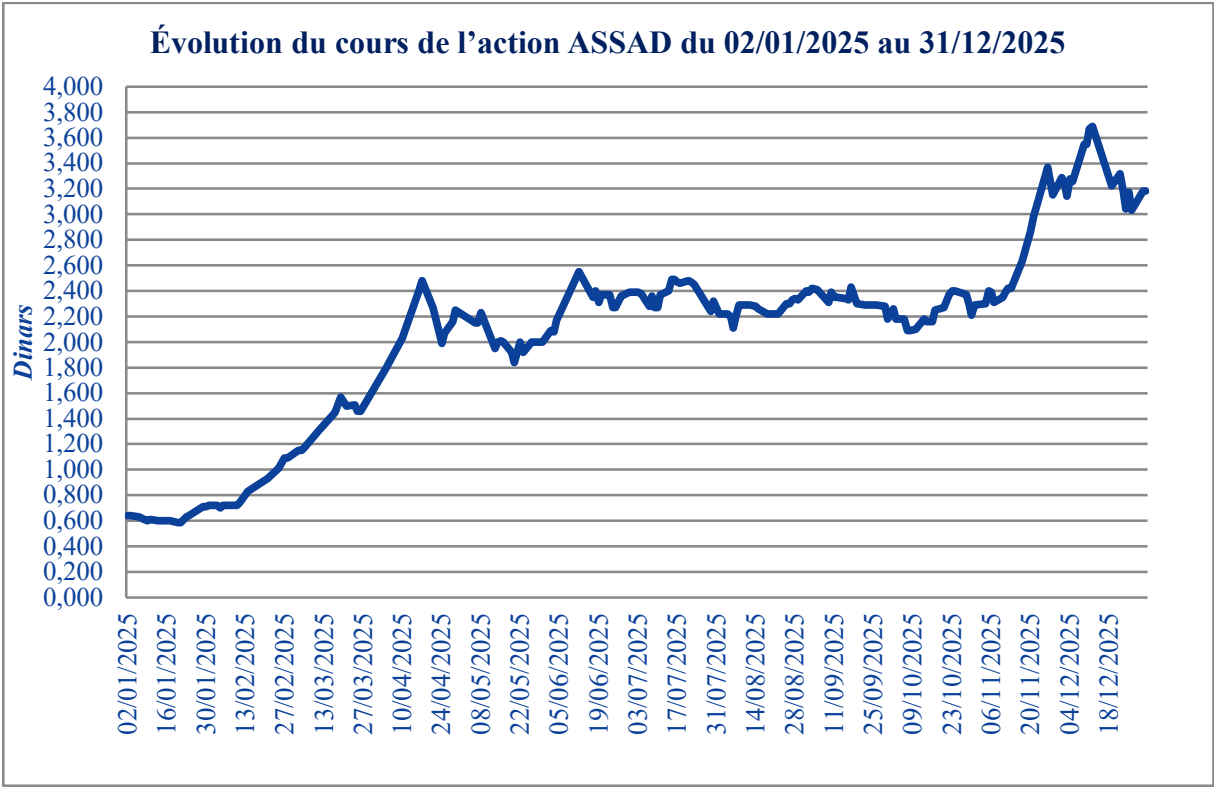
Au 31 décembre 2025, le nombre de titres admis s'établit à 24 000 000. Le cours de fin de période ressort à 3,180 dinars, correspondant à une capitalisation boursière de 76,320 millions de dinars. Le nombre de titres échangés depuis le 2 janvier 2025 s'élève à 7 911 216. Le cours le plus haut de l'année atteint 3,690 dinars, tandis que le cours le plus bas s'établit à 0,590 dinar. Le rendement de la période ressort à 396,88 %.

Cette performance traduit un regain d'intérêt du marché pour la valeur ASSAD. Elle reflète la reconnaissance progressive du redressement opérationnel, le retour à un résultat ordinaire bénéficiaire, la reconstitution partielle des fonds propres et l'anticipation d'une trajectoire de transformation.

La société entend poursuivre ses efforts de communication financière afin de permettre aux actionnaires, investisseurs et analystes de suivre avec clarté les progrès réalisés, les risques encore présents et les leviers de création de valeur.

Concernant le programme de rachat d'actions, les autorisations accordées par les Assemblées Générales ont été renouvelées à plusieurs reprises, notamment par l'AGO du 2 octobre 2023

pour une période de trois ans. Aucune transaction n’a été réalisée dans le cadre de ce programme au cours de l’exercice 2025.



Indicateurs 2025	31/12/2025
Nombre de titres admis	24 000 000
Cours fin de période	3,180
Capitalisation boursière	76 320 000
Nombre de titres échangés (depuis le 02/01/2025)	7 911 216
Cours le plus haut de l'année 2025	3,690
Cours le plus bas de l'année 2025	0,590
Rendement de la période	396,88%
Dividende de l'exercice 2024 encaissé en 2025	0,000

V. Transformations organisationnelle, digitale et ESG

1. Transformation organisationnelle du Groupe

Dans le cadre de la transformation engagée, le Groupe ASSAD a initié une revue approfondie de son périmètre et de son architecture organisationnelle afin d'améliorer l'intégration des opérations, réduire les coûts de structure et aligner plus étroitement chaque entité sur les priorités stratégiques du Groupe.

Cette démarche vise à simplifier l'organisation, fluidifier les flux opérationnels et financiers, renforcer la lisibilité du modèle consolidé et concentrer les ressources sur les activités les plus créatrices de valeur.

Les principales initiatives en cours portent notamment sur :

- La fusion-absorption d'ASSAD International par ATA, afin de rationaliser les fonctions export et les flux intra-groupe
- Le rapprochement juridique par fusion-absorption entre ASSAD Industrial et GEELEC, dans une logique de simplification industrielle et commerciale
- L'évolution du business model d'AS-DIST Europe vers un rôle de relais commercial et de développement de marché, avec une réduction significative des coûts d'infrastructure et une moindre intensité logistique
- Le recalibrage du modèle opérationnel et des ressources d'ENAS autour des activités lithium et micromobilité électrique.

Cette revue du périmètre constitue un levier central de la prochaine phase de transformation du Groupe : moins de complexité, une meilleure allocation du capital, des coûts fixes plus légers et une organisation mieux adaptée aux relais de croissance futurs.

Sur le plan des ressources humaines, ASSAD continue à compter sur la compétence, l'engagement et l'expérience de ses équipes.

L'effectif moyen de la société s'établit à 483 collaborateurs en 2025, dont 46 cadres.

Les charges de personnel augmentent en 2025, avec un ratio charges de personnel rapporté à la production de 21,1 %, contre 17,2 % en 2024. Cette évolution constitue un point de vigilance dans la trajectoire de productivité.

La société a également poursuivi ses efforts de formation. Les dépenses de formation s'établissent à 46 602 dinars en 2025, contre 34 065 dinars en 2024. Le nombre de jours de formation atteint 436 jours en 2025, contre 539 jours en 2024.

Au-delà des indicateurs RH, l'année 2025 a également été marquée par une transformation organisationnelle importante, destinée à renforcer le pilotage du Groupe, clarifier les responsabilités, améliorer l'intégration opérationnelle et accélérer la prise de décision et améliorer la coordination entre les fonctions industrielles, commerciales, financières et support.

Dans une phase de redressement et de transformation, l'organisation doit devenir un levier de performance. La clarté des rôles, la discipline d'exécution, la qualité du reporting et la capacité à piloter les filiales constituent désormais des facteurs clés de création de valeur.

La prochaine étape consiste à renforcer le lien entre formation, productivité, qualité et performance opérationnelle. Le capital humain doit devenir un levier de compétitivité mesurable.

2. Transformation digitale

L'année 2025 a été marquée par la conduite de plusieurs projets structurants au niveau des systèmes d'information.

Les principales réalisations ont porté sur la modernisation de l'infrastructure IT, l'externalisation de l'hébergement des serveurs vers un datacenter, la migration de certaines solutions vers le cloud, la mise à niveau du parc informatique, le renforcement de la résilience par un Active Directory secondaire et l'actualisation de l'infrastructure supportant l'ERP SAP S/4HANA.

La société a également poursuivi l'optimisation de son ERP SAP S/4HANA, notamment à travers l'automatisation et la standardisation des états financiers, ainsi que l'amélioration de l'analyse des données grâce à l'intégration SAP–Excel.

Ces initiatives sont plus qu'un projet informatique. Elles constituent une condition de transformation financière. La qualité de la donnée, la rapidité du reporting, la fiabilité des états financiers et la capacité d'analyse sont essentielles pour piloter un Groupe industriel en phase de redressement.

La transformation digitale doit ainsi soutenir trois objectifs : renforcer le contrôle interne, améliorer la prise de décision et accélérer la conversion de la performance opérationnelle en performance financière.

3. Environnement, Social et Gouvernance

Dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques, la Société intègre les dimensions ESG dans l'identification et l'analyse des risques et opportunités pouvant influencer sa situation financière, sa performance opérationnelle ainsi que ses perspectives de développement à moyen et long terme.

Une première cartographie qualitative des principaux risques ESG a ainsi été élaborée :

Catégorie	Description du risque ESG	Niveau de matérialité	Horizon	Mesures de maîtrise et commentaires
Environnement	Gestion des substances dangereuses (plomb, acide) liées	Moyen	Court / Moyen terme	Dispositifs HSE structurés, procédures de contrôle et conformité réglementaire en place ; amélioration continue des pratiques et optimisation progressive des processus.
Environnement	Rejets industriels (émissions, rejets, déchets dangereux)	Moyen	Court / Moyen terme	Système de management environnemental certifié (ISO 14001), suivi régulier des rejets et conformité aux normes ; investissements pour l'optimisation continue des performances environnementales.
Environnement	Consommation énergétique	Moyen	Moyen / Long terme	Système de management énergétique (ISO 50001), actions d'efficacité énergétique ; potentiel d'optimisation des coûts et des consommations.
Environnement	Évolution des réglementations environnementales et climatiques	Moyen	Moyen / Long terme	Veille réglementaire active et adaptation progressive des processus ; renforcement du positionnement sur les marchés internationaux.
Environnement	Exposition indirecte au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	Faible moyen	à Moyen terme	Suivi des exigences clients et réglementaires, structuration progressive du reporting environnemental ; anticipation des attentes du marché européen.
Social	Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel	Moyen	Court terme	Dispositifs HSE renforcés, formations régulières, suivi des indicateurs de sécurité ; amélioration continue des conditions de travail.
Social	Attractivité, rétention et développement des compétences	Moyen	Court terme	Politiques RH et actions de formation en place ; développement progressif des compétences
Gouvernance	Non-conformité réglementaire (environnement, social, fiscal)		Court à moyen terme	Dispositifs de contrôle interne, audit et veille réglementaire ; amélioration continue de la conformité
Gouvernance	Manque de clarté ou délais dans les processus de prise de décision	Faible	Court terme	Mise en place de matrices de délégation d'autorité, clarification des procédures et structuration des circuits de décision ; amélioration de l'agilité organisationnelle

VI. Enjeux et perspectives

1. Gestion des défis et mesures de mitigation en cours

La transparence sur les risques est un élément central de la confiance actionnariale. Les risques identifiés par ASSAD sont suivis, documentés et intégrés dans la feuille de route de transformation.

Le premier risque est le contentieux douanier objet de l'affaire en cours : le tribunal de première instance de Ben Arous, a prononcé le 11 juillet 2024 un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal à des amendes totalisant 234 millions de dinars. La société a interjeté appel le 15 juillet 2024. La Direction réaffirme que toutes ses activités ont été conduites en pleine légalité et réaffirme qu'elle est pleinement engagée dans des échanges réguliers avec ses conseillers juridiques et les services de Douanes pour fournir les explications et documents nécessaires afin d'avancer dans le processus de révision par la Douane des chefs d'accusation initialement levés contre la société.

La société a également déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane datée du 2 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars, payable sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030.

Un second dossier douanier, relatif au procès-verbal du 9 octobre 2023 à Kasserine, a fait l'objet d'une adhésion à l'amnistie afin de mitiger les risques financiers sur la Société. Les amendes réclamées initialement s'élevaient à 42,770 millions de dinars, tandis qu'une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant dû à 2,9 millions de dinars, payable sur 20 tranches trimestrielles. L'encours correspondant au 31 décembre 2025 est de 2,4 millions de dinars.

Le deuxième défi de la Société est la liquidité. La société conserve un niveau élevé de financements court terme. La réponse repose sur l'amélioration du BFR, le recouvrement des créances, la discipline d'investissement, la maîtrise des coûts et la génération de flux opérationnels positifs.

Le quatrième défi concerne la performance consolidée du Groupe. La société mère affiche une dynamique opérationnelle positive, mais le Groupe reste freiné par des contributions hétérogènes. L'optimisation des filiales est donc un enjeu prioritaire.

Le cinquième risque concerne la volatilité des matières premières et des intrants. La réponse repose sur une politique d'approvisionnement sécurisée, une meilleure maîtrise des circuits de collecte, une discipline commerciale et une vigilance continue sur les marges.

2. Perspectives et priorités stratégiques

ASSAD aborde le prochain exercice avec une conviction renforcée : l'année 2025 a marqué le retour de la performance opérationnelle et posé les fondations d'une nouvelle phase de création de valeur. La société a démontré sa capacité à reconquérir son marché domestique, à améliorer significativement sa marge brute, à restaurer son résultat d'exploitation et à générer des flux opérationnels positifs.

Cette dynamique confirme la solidité du cœur industriel d'ASSAD, la pertinence des initiatives engagées et la capacité du Groupe à se transformer dans un environnement exigeant.

La prochaine étape est désormais claire : convertir ce redressement opérationnel en performance financière durable. Pour y parvenir, ASSAD entend accélérer sa transformation autour d'une discipline renforcée de trésorerie, d'un pilotage plus exigeant du besoin en fonds de roulement, d'une amélioration continue des délais de recouvrement et d'une allocation plus sélective du capital. La génération de trésorerie devient ainsi le premier levier de solidité financière, de flexibilité stratégique et de création de valeur actionnariale.

Le Groupe engage également une optimisation progressive de son architecture.

L'objectif est de simplifier le périmètre, réduire les coûts de structure, améliorer l'intégration des opérations et concentrer les ressources sur les activités à plus fort potentiel. Cette rationalisation doit permettre aux filiales de contribuer plus directement à la performance consolidée, améliorant la lisibilité du modèle économique.

Sur son marché domestique, ASSAD dispose d'un actif stratégique majeur : un leadership renforcé. La progression de la part de marché en 2025 constitue un signal fort de compétitivité, de proximité commerciale et de confiance client. La priorité sera de consolider cette position par la qualité produit, la disponibilité, la maîtrise des coûts industriels et l'excellence commerciale.

En parallèle, le Groupe prépare ses relais de croissance futurs. Les gammes élargies et innovantes, les batteries industrielles, la micromobilité électrique et les nouveaux marchés conquis constituent des axes de développement cohérents avec le savoir-faire industriel d'ASSAD et l'évolution des besoins énergétiques. Leur développement sera conduit avec une exigence claire : croissance sélective, rentabilité mesurable et maîtrise du risque.

VII. Documents mis à disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapports des Commissaires aux comptes société mère

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 10 Juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » (« ATA » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	158 634 625DT
Un chiffre d'affaires de	111 955 018 DT
Un résultat bénéficiaire de	4 116 861 DT
Un effet de modifications comptables de.....	-20 016 221 DT

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du point 1 et sous réserve du point 2 décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de notre opinion avec réserves

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note IX aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local en toute légalité, qu'elle possède toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

La société a poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 à l'encontre du jugement. L'audience d'appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société afin de permettre

aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société.

Toutefois, à la date de la dernière audience, qui s'est tenue le 15 mai 2026, la cour d'appel ne s'est pas encore prononcée sur le fond du litige, ni sur la révision des chefs de redressement. L'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure, fixée au 5 juin 2026.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, il a été constaté que cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

Au vu de ce qui précède, nous n'avons pas pu obtenir des éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'apprécier la probabilité de sortie de ressources résultant de ce litige, le montant de l'obligation éventuelle ou probable ni sur la concrétisation et les effets éventuels de la procédure d'amnistie douanière engagée par la société. En raison des incertitudes significatives liées à ce point, nous ne sommes pas en mesure de déterminer les ajustements qui seraient nécessaires aux états financiers, ni d'en estimer les montants.

2. Modifications comptables affectant les résultats reportés

Comme indiqué dans la note X aux états financiers, la société a comptabilisé, au 31 décembre 2025, des ajustements pour un montant global de 17 164 860 dinars par imputation directe au compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés ». Ces ajustements concernent principalement des provisions sur créances et sur titres de participation.

Nous considérons que ce traitement comptable n'est pas conforme à la Norme Comptable Tunisienne NCT 11 relative aux modifications comptables. En effet, la comptabilisation directe en résultats reportés n'est prévue que pour des situations spécifiques, notamment les corrections d'erreurs fondamentales et les changements de méthodes comptables, sous réserve du respect des conditions fixées par cette norme.

Les ajustements susvisés ayant la nature de provisions, ils relèvent des charges de l'exercice et ne justifient pas, en l'espèce, une imputation directe en capitaux propres. En conséquence, ils auraient dû être constatés dans le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dès lors, les résultats reportés se trouvent minorés de 17 164 860 dinars et le résultat de l'exercice se trouve corrélativement majoré du même montant.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note IX des états financiers intitulée « Contentieux avec la Douane Tunisienne et incertitude liée à la continuité d'exploitation ». Cette note indique que la société fait l'objet d'un contentieux douanier et a déposé des demandes d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025 en vue de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé à 20,3 millions de dinars. À la date d'arrêté des états financiers, l'échéancier correspondant n'était pas encore

intégré dans le système de recouvrement de l'administration douanière et la cour d'appel ne s'était pas encore prononcée sur le fond de l'affaire ni sur la révision des chefs de redressement.

Comme indiqué dans la note IX, ces événements et circonstances, conjugués à l'incertitude entourant le montant définitif des pénalités susceptibles d'être mises à la charge de la société, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers ont toutefois été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, que nous avons considéré approprié au regard des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée au titre de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B.2 aux états financiers relative à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée par la société au titre de l'exercice 2025 conformément à la NCT 5. Cette opération s'est traduite par la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 39 millions de dinars. Il est précisé que les valeurs retenues résultent d'expertises réalisées sur ordonnances sur requête ou de doubles expertises menées par des professionnels indépendants. Certaines évaluations s'appuient toutefois sur des données de marché limitées, en raison notamment de l'absence de marché actif ou de transactions récentes pour certains terrains. En conséquence, compte tenu du caractère hautement estimatif de ces valorisations, la direction a appliqué, par prudence, la valeur la plus basse.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 990 KDT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue d'accélérer leur rapatriement.
- La valeur comptable nette de la participation d'ATA dans ASSAD INTERNATIONAL (« AI ») est de 1 301 KDT et ATA détient au 31 décembre 2025 des créances sur AI totalisant 8 112 KDT, dont 7 698 KDT remontant aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2027. Les états financiers d'ATA arrêtés aux 31 décembre 2025 ne tiennent donc pas compte de cette opération de fusion.
- La note VIII aux états financiers relative à l'avis de vérification fiscale ponctuelle reçu par la société en date du 26 décembre 2025 de la part de la Direction Générale des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021 et a démarré le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société à la date de ce rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société et au comité d'audit.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 01 juin 2026

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2025

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre conseil d'administration nous a avisés de la convention suivante, nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et autorisée par votre conseil d'administration sans faire l'objet préalablement à leur conclusion d'un rapport spécial des commissaires aux comptes destiné au conseil d'administration tel que requis par la réglementation en vigueur :

- Le Conseil d'Administration du 04 avril 2025 a autorisé la Direction Générale de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » à contracter le 26 septembre 2025 un crédit auprès de la banque UBCI pour un montant de 1 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2025. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 375 000 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 37 917 dinars.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les Assemblées Générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 27 décembre 2023, à la banque UBCI, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 3 000 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 120 391 dinars. Les charges d'intérêts de l'exercice se sont élevées 190 500 à dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 26 septembre 2023 à la banque BIAT, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 1 750 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 2 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est nul et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 32 357 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de 1 922 615 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est nul, et les charges de l'exercice se sont élevées à 68 150 dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « ACHGHAL ZITOUNA » pour un montant total de 1 988 479 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 742 974 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 184 882 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant de 6 174 285 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 5 274 146 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 539 658 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2024 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de 3 382 318 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2025. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 625 420 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 276 430 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2024 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant total de 329 751 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2025. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 325 127 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 34 488 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloquent en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 944 952 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 307 843 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloquent en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 3 094 478 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 448 092 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloquent en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 250 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 174 830 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloquent en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 569 158 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 189 864 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 2 905 164 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 253 141 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 2 150 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 279 378 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au

31 décembre 2025 est de 1 102 500 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 135 629 dinars.

- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1er janvier 2009. Aucun revenu au titre de l'exercice 2025 n'a été facturé.
- Le 1^{er} juillet 2008, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2025, s'élèvent à un montant de 539 370 dinars hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2025, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» sont nuls.
- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	374 198
ASIND	14 808
GEELEC	4 023
Total	393 029

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2025 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours au 31/12/2025	Charges d'intérêt de l'exercice
Chiraet Zitouna	5 489 546	210 994
Préfinancement Export et Stocks	28 757 378	3 514 912
Préfinancement Devises	4 344 618	270 928
Découverts bancaires	6 952 699	899 326

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations suivantes d'achats et de ventes avec les sociétés du groupe :
 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors Taxes 2025
ASSAD INTERNATIONAL	634 977
ENAS	2 596 942
BATTERIE ASSAD ALGERIE	37 419 708
ASIND	1 683
AS DISTRIBUTION	818 519
Total	41 471 829

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2025
-------------	-------------

ASIND	65 780
ENAS	197 344
GEELEC	223 942
Total	387 066

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde au 31/12/2025
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	8 111 501
ENAS	3 981 536
BATTERIE ASSAD ALGERIE	28 989 540
AS-DIST EUROPE	6 478 255
ASIND	2 060
Total	47 562 892
Dettes fournisseurs	
ENAS	197 346
ASIND	245 886
GEELEC	336 106
Total	779 338
Débiteurs divers	
GEELEC (Notes de débit)	1 954
ENAS (Notes de débit)	438 430
ASIND (Note de débit)	33 698
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 982 524
AS-DIST EUROPE (Notes de débit)	42 296
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASIND (Dividendes à recevoir)	300 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	19 757
Total	7 919 467
Créditeurs divers	
GEELEC	10 674
ASIND	312 840
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	260 700
Total	584 214

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2025, la rémunération de Monsieur Souheil Kallel, Président du Conseil d'Administration en fonction jusqu'au 1^{er} mars 2025 se compose d'une rémunération annuelle brute de 50 675 dinars et d'une prime de bilan brute de 41 176 dinars. Il a en outre bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais y afférents.
- Le Conseil d'administration réuni le 6 février 2025 a accepté la démission de Monsieur Souheil Kallel de ses fonctions de président du conseil d'administration et a nommé Monsieur Sami Kallel en qualité de président du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat de son prédécesseur avec effet à compter du 1^{er} mars 2025. En outre, le Conseil d'Administration du 06 février 2025 a décidé de mettre à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.
- Le Conseil d'Administration réuni le 31 décembre 2025 a décidé d'accorder à Monsieur Souheil Kallel une prime de gratification de fin de service pour un montant net de 120 000 dinars.

- Le Conseil d'Administration réuni le 12 septembre 2025 a décidé de nommer Madame Myriam Mouakhar en tant que Directrice Générale de la société à partir de 15 septembre 2025 suite à la démission de l'ancien Directeur Général Monsieur Chokri Mabrouk.
Le Conseil d'Administration réuni le 16 octobre 2025 a décidé de fixer la rémunération de la nouvelle Directrice Générale à un montant annuel net de 160 000 dinars et une prime nette de 40 000 dinars au maximum.

La rémunération accordée à la Directrice Générale en 2025 totalise un montant brut de 85 087 dinars. En outre, la Directrice Générale bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.

- En 2025, la rémunération de l'ancien Directeur Général Monsieur Chokri Mabrouk (désigné par le Conseil d'Administration du 07 mars 2024) en fonction jusqu'à la date du 12 septembre 2025 totalise un montant annuel brut de 256 033 dinars y compris un solde de tout compte pour un montant brut de 75 784 dinars, tel que décidé par le Conseil d'Administration réuni le 16 octobre 2025. En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- La rémunération accordée par le Conseil d'Administration du 03 septembre 2025 à Mme Myriam MOUAKHAR (Metanova Management Consulting) au titre de la mission de transformation organisationnelle détaillée du Groupe ASSAD réalisée avant sa nomination en tant que Directrice Générale, s'élèvent à 150 000 dinars hors taxes.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit une rémunération auprès de la société en sa qualité de salarié d'un montant brut annuel égal à 325 861 dinars.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juillet 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration la somme brute de 75 000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. Une provision du même montant a été comptabilisée au titre de 2025.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit a été fixée à 26 000 dinars par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2024.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- En 2025, l'administrateur M. Mehdi Kallel n'a perçu aucune rémunération en tant que gérant de la société du groupe « ENAS ».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 01 juin 2026

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF

**Etats financiers de l'exercice clos
au 31 décembre 2025**

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-25	31-Déc-24 Retraité	31-déc-24
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 350 697	2 272 513	2 272 513
Moins : amortissement		-1 783 080	-1 644 552	-1 644 552
	(B.1)	567 617	627 961	627 961
Immobilisations corporelles		137 248 311	96 272 696	96 272 696
Moins : amortissement		-69 007 514	-65 443 531	-65 443 531
	(B.2)	68 240 797	30 829 165	30 829 165
Immobilisations financières		16 222 314	16 220 672	16 220 672
Moins : Provisions		-6 682 322	-6 801 891	-380 203
	(B.3)	9 539 992	9 418 781	15 840 469
Total des actifs immobilisés		78 348 406	40 875 907	47 297 595
Total des actifs non courants		78 348 406	40 875 907	47 297 595
ACTIFS COURANTS				
Stocks		25 389 338	28 062 772	28 062 772
Moins : Provisions		-3 886 586	-3 710 611	-3 710 611
	(B.4)	21 502 752	24 352 161	24 352 161
Clients et comptes rattachés		64 673 468	57 502 023	57 502 023
Moins : Provisions		-15 203 434	-15 200 262	-4 937 818
	(B.5)	49 470 034	42 301 761	52 564 205
Autres actifs courants		15 829 375	15 413 276	15 413 276
Moins : Provisions		-8 056 204	-6 633 146	-6 152 419
	(B.6)	7 773 171	8 780 130	9 260 857
Placement et autres actifs financiers	(B.7)	558 610	493 492	493 493
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	981 652	2 285 850	2 285 850
Total des actifs courants		80 286 219	78 213 394	88 956 566
Total des actifs		158 634 625	119 089 301	136 254 161

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-25	31-Déc-24 Retraité	31-déc-24
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 893 754	15 893 754
Résultats reportés		-16 972 265	-14 458 529	-14 458 529
Autres capitaux propres		222 691	223 962	223 962
Réserves spéciales de réévaluation		39 052 025	-	-
Modifications comptables	(x)	-20 016 221	-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		42 179 984	25 659 187	25 659 187
Résultat de l'exercice		4 116 861	-22 529 957	-2 513 736
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9)	46 296 845	3 129 230	23 145 451
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	(B.10)	12 723 197	22 532 757	22 532 757
Provisions	(B.11)	5 490 430	4 015 872	4 015 872
Autres passifs non courants	(B.12)	1 853 384	2 423 657	-
Total des passifs non courants		20 067 011	28 972 286	26 548 629
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.13)	15 891 938	18 639 768	18 639 768
Autres passifs courants	(B.14)	16 031 072	11 396 475	10 968 771
Concours banc. et autres passifs financiers	(B.15)	60 347 759	56 951 542	56 951 542
Total des passifs courants		92 270 769	86 987 785	86 560 081
Total des passifs		112 337 780	115 960 071	113 108 710
Total des capitaux propres et des passifs		158 634 625	119 089 301	136 254 161

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-25	31-déc-24 Retraité	31-déc-24
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	(R.1)	111 955 018	103 738 522	103 738 522
Ventes locales		57 715 421	48 742 107	48 742 107
Ventes à l'exportation		54 239 597	54 996 415	54 996 415
Autres produits d'exploitation	(R.2)	561 283	610 478	610 478
Total des produits d'exploitation		112 516 301	104 349 000	104 349 000
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	3 757 654	-3 422 034	-3 422 034
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	60 334 788	68 800 322	68 800 322
Charges de personnel	(R.5)	22 719 119	18 250 638	18 250 638
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	6 974 103	23 733 322	6 568 462
Autres charges d'exploitation	(R.7)	7 452 665	6 506 842	6 506 842
Total des charges d'exploitation		101 238 329	113 869 090	96 704 230
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 277 972	-9 520 090	7 644 770
Produits des placements	(R.8)	309 369	10 706	10 706
Charges financières nettes	(R.9)	-7 163 785	-9 623 151	-9 623 151
Autres gains ordinaires	(R.10)	52 676	218 108	218 108
Autres pertes ordinaires	(R.11)	-124 429	-3 381 191	-529 830
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 351 803	-22 295 618	-2 279 397
Impôt sur les bénéfices	(R.12)	234 942	234 339	234 339
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 116 861	-22 529 957	-2 513 736
Effet des modifications comptables	(X)	-20 016 221	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-15 899 360	-22 529 957	-2 513 736

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-25	31-Déc-24 Retraité	31-déc-24
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Résultat net Après modifications comptables		-15 899 360	-22 529 957	-2 513 736
Ajustements pour :				
* Effets de modifications comptables	(X)	20 016 221	-	-
* Amortissements & provisions	(F.1)	7 302 358	24 695 197	7 530 337
* Reprises sur provision et amortissements	(F.2)	-328 255	-961 875	-961 875
* Variation des :				
- Variation des stocks	(F.3)	2 673 434	-2 291 715	-2 291 715
- Variation des créances	(F.4)	-7 171 445	11 587 826	11 587 826
- Variation des autres actifs	(F.5)	-416 099	1 737 726	1 737 726
- Variation des autres actifs financiers	(F.6)	-65 117	-92 097	-92 097
- Variation des fournisseurs	(F.7)	4 499 673	12 330 004	12 330 004
- Variation des autres passifs	(F.8)	4 118 514	2 478 171	-373 190
* Autres ajustements:				
- Plus ou moins value de cession		91 273	-74 879	-74 879
- QP subvention d'investissement		-1 271	-1 271	-1 271
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		14 819 926	26 877 130	26 877 130
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.9)	-1 805 482	-3 132 607	-3 132 607
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		55 500	104 800	104 800
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	(F.10)	-121 210	-	-
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	559 477	559 477
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		-1 871 192	-2 468 330	-2 468 330
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT				
- Encaissement provenant des emprunts		1 500 000	-	-
- Remboursement d'emprunts		-10 557 120	-11 665 822	-11 665 822
- Variation Crédits de gestion		-4 447 620	-9 782 12	-9 782 129
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		-13 504 740	-21 447 951	-21 447 951
VARIATION DE TRESORERIE		-556 006	2 960 849	2 960 849
Trésorerie au début de l'exercice	(F.11)	-5 415 041	-8 375 890	-8 375 890
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.12)	-5 971 047	-5 415 041	-5 415 041

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A l'exception du point évoqué au niveau de la note IX aux états financiers, il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société, autres que celles ayant fait l'objet de réévaluation (les terrains, AAI liées aux terrains, les constructions, les AAI liés aux constructions), sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions non réévaluées (sur sol d'autrui)	5%
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
AAI non réévalués (non liés aux terrains et constructions réévalués)	10%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les terrains et constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés ont été réévalués à leur valeur vénale et sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation. La réévaluation a été comptabilisée avec date d'effet au 31 décembre 2025 et n'a donc pas eu d'impact sur l'amortissement de l'exercice.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la

différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VI. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

VII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société.

En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs et une provision complémentaire a été comptabilisée afin de couvrir la totalité du montant de ces avances au 31 décembre 2025. Les actions juridiques contre ces fournisseurs sont en cours.

VIII. VERIFICATION FISCALE PONCTUELLE

La société a reçu en date du 26 décembre 2025 un avis de vérification fiscale ponctuelle émis par la Direction Générale des Grandes Entreprises, portant sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021, notamment la retenue à la source, la TVA, l'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité ainsi que certaines taxes et contributions parafiscales. Le démarrage des travaux de vérification a eu lieu le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société.

IX. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et

- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024 ;

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane. Sur la base des avis de ses conseils, la direction estime que ses arguments de défense sont sérieux.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre le jugement. L'audience en appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société.

Toutefois, à la date de la dernière audience, tenue le 15 mai 2026, la cour d'appel ne s'est pas encore prononcée sur le fond du litige, ni sur la demande de révision ou de requalification des chefs de redressement. L'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure, fixée au 5 juin 2026.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, l'échéancier correspondant n'a toujours pas été inscrit sur le système de la recette des douanes et la concrétisation effective du bénéfice de l'amnistie qui pourrait plafonner le montant des pénalités encourues à 20,3 millions de dinars n'a pas encore été concrétisé à la date d'arrêt des états financiers.

En parallèle de ces deux voies, la société a engagé et poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

En raison de l'état d'avancement de la procédure judiciaire et de l'absence de finalisation de la procédure d'amnistie douanière ainsi qu'en raison du processus de révision des chefs de redressement en cours avec la possibilité d'abandon par la douane de certaines infractions et après examen des éléments juridiques disponibles à la date d'arrêt des états financiers, et sur la base des avis de ses conseils, la direction estime qu'il n'existe pas, à cette date, d'obligation probable et avec une évaluation fiable justifiant la comptabilisation d'une provision pour risques. En conséquence, ce litige est présenté comme passif éventuel dans les présentes notes aux états financiers.

Par ailleurs, la société a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42 770 430 DT selon la requête transmise au parquet. La société a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030. Le paiement des échéances a été assuré par la société en adéquation avec l'échéancier défini. La dette correspondante a été comptabilisée au passif du bilan et en contrepartie des capitaux propres d'ouverture comme modification comptable. L'encours au 31 décembre 2025 est de 2,4 millions de dinars.

2. Situation des fonds propres de la société :

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2025, a décidé le principe de la réévaluation de certains actifs de la société. Les résultats de la réévaluation des terrains et constructions ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2026 révélant des réserves spéciales de réévaluation totalisant près de 39 millions de dinars. Les capitaux propres sont confortés davantage grâce aux résultats bénéficiaires de l'exercice 2025 (4 116 861 dinars). Cette situation est de nature à atténuer l'impact éventuel des pénalités douanières sur les capitaux propres de la société.

3. Appréciation par la direction du principe de continuité d'exploitation :

Ainsi, malgré l'importance des amendes et l'incertitude à ce stade quant à leur montant définitif à l'issue des procédures en cours, qui présente un risque sur la continuité d'exploitation, la direction estime que, compte tenu de l'amélioration de la performance de la société entamée au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie durant la période en cours, du renforcement des capitaux propres mentionné ci-dessus, ainsi que des solutions envisagées pour faire face à cette situation, et des demandes argumentées de révision introduites par la société auprès de la douane et portées à la connaissance de la cour l'appel ainsi que de la solidité de ses arguments juridiques, elle dispose de tous les moyens nécessaires pour redresser la situation financière de la société, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation à ce stade.

Cette appréciation est fondée sur les éléments disponibles à la date d'arrêté des états financiers et au stade actuel des procédures en cours.

X. EFFETS DE MODIFICATIONS COMPTABLES

Au 31 décembre 2025, la société a procédé à la comptabilisation de provisions et à la constatation de pertes se rapportant à des exercices antérieurs, par l'intermédiaire du compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés », conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

Ces ajustements, intervenus à la suite d'une réévaluation des risques et de l'appréciation de la valeur recouvrable de certains actifs et engagements, ont eu pour effet de diminuer les résultats reportés pour un montant global de 20 016 221 dinars au 31 décembre 2025.

Les principales modifications comptables constatées se détaillent comme suit :

- La constatation d'un montant de 2 851 361 dinars au titre des amendes douanières, correspondant à l'échéancier déjà engagée avec l'administration des douanes ;
- La constatation d'une provision sur les titres de participation détenus dans la société ENAS pour un montant de 6 088 810 dinars, compte tenu de la situation financière de ladite société ;
- La constatation d'une provision sur les créances détenues sur la société ENAS pour un montant de 4 222 620 dinars, en raison des incertitudes affectant leur recouvrabilité ;
- La constatation d'une provision sur les titres de participation détenus dans la société AS DISTRIBUTION pour un montant de 332 879 dinars ;
- La constatation d'une provision sur les créances détenues sur la société AS DISTRIBUTION pour un montant de 6 520 551 dinars, eu égard aux difficultés de recouvrement identifiées à la date de clôture.

La Direction estime que ces ajustements permettent de traduire de manière fidèle la situation financière de la société au 31 décembre 2025, conformément au principe de prudence et aux règles d'évaluation prévues par les normes comptables en vigueur.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 25 décembre 2025, ainsi qu'aux précisions apportées le 13 février 2026, la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD présente ci-après les informations financières jugées significatives au regard des facteurs ESG, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes énoncés par les normes IFRS S1 et IFRS S2.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une démarche progressive visant à la mise en place des mécanismes et dispositifs nécessaires à la collecte, au traitement et à la communication des données ESG.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

a) Mode de gouvernance :

Le Conseil d'Administration de L'Accumulateur Tunisien ASSAD exerce une supervision des enjeux de durabilité, intégrée dans ses activités de gouvernance. Cet engagement se traduit notamment par la validation d'investissements à orientation environnementale, reflétant une prise en compte effective des enjeux de durabilité dans les décisions d'allocation de ressources. Le Conseil veille à une répartition claire des responsabilités et à une transparence des décisions au niveau du Groupe et de la société mère.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités spécialisés dans le cadre desquels les enjeux ESG font l'objet de discussions régulières.

Le Comité Gouvernance & Ressources Humaines intervient sur les volets sociaux, notamment la formation et le développement des compétences, les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. Il veille à la mise en place de politiques et pratiques garantissant un environnement de travail conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques sectorielles.

Le Comité Stratégie & PMO aborde, dans le cadre de ses travaux, les initiatives liées à la performance environnementale, incluant les programmes de certification, les investissements industriels et les initiatives de valorisation et de recyclage des déchets.

À moyen terme, la société envisage la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

b) Stratégie ESG :

L'Accumulateur Tunisien ASSAD dispose de systèmes de management certifiés (ISO 14001, ISO 50001, IATF 16949) qui constituent une base structurante pour sa démarche ESG. Ces certifications couvrent les dimensions environnementales et énergétiques et fournissent un cadre opérationnel sur lequel la future stratégie ESG pourra s'appuyer.

Toutefois, la démarche ESG n'est pas encore formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. La Société en est aux premières étapes de structuration, avec pour objectif de formaliser progressivement une stratégie ESG intégrée, cohérente et alignée avec son modèle industriel.

ASSAD intègre les principaux enjeux ESG dans son modèle industriel en s'appuyant sur l'économie circulaire des batteries, la maîtrise des impacts environnementaux, l'excellence en santé et sécurité et la valorisation de l'ensemble de ses compétences afin de renforcer sa compétitivité et de poursuivre son développement industriel durable. Ces enjeux ont été identifiés sur la base d'une analyse SWOT réalisée en interne, constituant une première étape vers une analyse de matérialité formalisée.

Les principaux enjeux ESG dérivés du cœur de métier du Groupe et suivis par la Direction Générale concernent notamment :

➤ **Sur le plan environnemental :**

- Gestion des substances dangereuses et recyclage des batteries usagées (plomb-acide)
- Maîtrise des émissions industrielles et conformité réglementaire
- Performance énergétique et transition vers des sources d'énergie alternatives
- Valorisation des déchets issus de l'activité industrielle.

➤ **Sur le plan social :**

- Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel à risques spécifiques
- Développement des compétences et stabilité de l'emploi
- Responsabilité sociale locale et contribution au développement de la zone d'implantation

➤ **Sur le plan gouvernance :**

- La clarté des rôles et des responsabilités des organes de gouvernance, tel que les Conseils d'Administration, les Conseils de Gérance, les Comités
- La définition des mécanismes de prise de décision à travers les outils de gouvernance, les matrices de délégation financière
- La qualité des dispositifs de contrôle interne, à travers la fonction Audit Groupe reportant directement au CPAI, le processus de contrôle annuel par les CACs, et les ressources dédiées.

Ces enjeux, cohérents avec ceux généralement identifiés pour le secteur des équipements électriques et du stockage de l'énergie, tels que définis par les référentiels sectoriels internationaux, sont progressivement intégrés à la stratégie globale de la société.

c) Gestion des risques et opportunités :

Dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques, la Société intègre les dimensions ESG dans l'identification et l'analyse des risques et opportunités pouvant influencer sa situation financière, sa performance opérationnelle ainsi que ses perspectives de développement à moyen et long terme.

Une première cartographie qualitative des principaux risques ESG a ainsi été élaborée :

Catégorie	Description du risque ESG	Niveau de matérialité	Horizon	Mesures de maîtrise et commentaires
Environnement	Gestion des substances dangereuses (plomb, acide) liées	Moyen	Court Moyen terme	/ Dispositifs HSE structurés, procédures de contrôle et conformité réglementaire en place ; amélioration continue des pratiques et optimisation progressive des processus.
Environnement	Rejets industriels (émissions, rejets, déchets dangereux)	Moyen	Court Moyen terme	/ Système de management environnemental certifié (ISO 14001), suivi régulier des rejets et conformité aux normes ; investissements pour l'optimisation continue des performances environnementales.
Environnement	Consommation énergétique	Moyen	Moyen Long terme	/ Système de management énergétique (ISO 50001), actions d'efficacité énergétique ; potentiel d'optimisation des coûts et des consommations.
Environnement	Évolution des réglementations environnementales et climatiques	Moyen	Moyen Long terme	/ Veille réglementaire active et adaptation progressive des processus ; renforcement du positionnement sur les marchés internationaux.
Environnement	Exposition indirecte au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	Faible moyen	à Moyen terme	Suivi des exigences clients et réglementaires, structuration progressive du reporting environnemental ; anticipation des attentes du marché européen.
Social	Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel	Moyen	Court terme	Dispositifs HSE renforcés, formations régulières, suivi des indicateurs de sécurité ; amélioration continue des conditions de travail.
Social	Attractivité, rétention et développement des compétences	Moyen	Court terme	Politiques RH et actions de formation en place ; développement progressif des compétences
Gouvernance	Non-conformité réglementaire (environnement, social, fiscal)		Court à moyen terme	Dispositifs de contrôle interne, audit et veille réglementaire ; amélioration continue de la conformité
Gouvernance	Manque de clarté ou délais dans les processus de prise de décision	Faible	Court terme	Mise en place de matrices de délégation d'autorité, clarification des procédures et structuration des circuits de décision ; amélioration de l'agilité organisationnelle

d) Indicateurs qualitatifs :

Une analyse préliminaire réalisée par la Société met en évidence une bonne cohérence entre les principaux risques identifiés, les dispositifs existants d'ASSAD et les enjeux ESG significatifs du secteur, notamment en matière de gestion de l'énergie, des déchets, du recyclage, de sécurité des produits, de pratiques sociales et de gouvernance.

Dans ce contexte, la structuration d'indicateurs et la définition d'objectifs ESG constituent une étape progressive visant à renforcer et à faire mûrir ce dispositif.

La Société L'Accumulateur Tunisien ASSAD s'appuie à cet effet sur sa politique environnementale et énergétique, ainsi que sur ses systèmes de management environnemental (SME) conformes au référentiel ISO 14001 et de management de l'énergie (SMÉ) conformes au référentiel ISO 50001, complétés par des actions opérationnelles déjà en place, afin de répondre à ses principaux enjeux ESG.

À ce stade, la démarche repose essentiellement sur des dispositifs qualitatifs.

La formalisation d'objectifs et d'indicateurs ESG structurés comme tel s'inscrit ainsi dans une logique de développement et de consolidation progressive de cette politique.

- **Enjeux environnementaux**

Dans un secteur industriel marqué par l'utilisation de matières premières sensibles et la production de déchets spécifiques, parfois dangereux, ASSAD a mis en place un système de management environnemental visant à prévenir, maîtriser et réduire les impacts de ses activités.

La Société dispose de dispositifs et de procédures couvrant notamment la gestion des déchets, le recyclage des batteries usagées, la maîtrise des émissions et la conformité environnementale des installations. Ces dispositifs sont complétés par un plan de surveillance environnementale définissant les contrôles à effectuer, leur fréquence ainsi que les responsabilités associées.

- **Enjeux sociaux**

Les enjeux sociaux d'ASSAD, notamment les conditions de travail et la formation, sont couverts par la politique Qualité de la Société. Dans ce cadre, ASSAD met en œuvre des procédures et pratiques internes visant à garantir des conditions de travail adaptées à un environnement industriel présentant des risques spécifiques. Le suivi de la performance sociale s'effectue à travers les dispositifs de gestion des ressources humaines et de sécurité existants.

- **Enjeux de gouvernance**

En matière de gouvernance, ASSAD s'appuie sur des dispositifs structurés de contrôle interne, de conformité réglementaire et de supervision assurée par les organes sociaux.

Les procédures et pratiques en place visent à garantir une gouvernance responsable, la transparence de l'information et une maîtrise renforcée des risques. À ce stade, les indicateurs de gouvernance sont principalement qualitatifs et intégrés aux dispositifs de pilotage existants.

Dans ce contexte, et conformément à la logique « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées dans la présente note demeurent exclusivement qualitatives.

XII. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Logiciels	2 155 715	2 155 519	2 155 519
Autres immobilisations incorporelles	194 982	116 994	116 994
Total	2 350 697	2 272 513	2 272 513
Amortissements "Logiciels"	-1 641 076	-1 527 558	-1 527 558
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-142 004	-116 994	-116 994
Total Amortissement	-1 783 080	-1 644 552	-1 644 552
Total Net	567 617	627 961	627 961

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Terrains	21 142 657	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	21 529 452	8 887 264	8 887 264
Installations générales des bâtiments	10 367 062	5 132 566	5 132 566
Matériel et outillage industriel	63 766 036	60 613 177	60 613 177
AAI du matériel et outillage industriel	1 819 753	1 817 488	1 817 488
Matériel de transport	3 247 364	3 169 559	3 169 559
AAI généraux	10 333 761	5 262 783	5 262 783
Equipement de bureaux	665 585	646 790	646 790
Matériel informatique	1 549 255	1 297 051	1 297 051
Immobilisations en cours	1 258 644	3 237 542	3 237 542
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 568 739	1 437 238	1 437 238
Total	137 248 311	96 272 696	96 272 696
Total Amortissement	-69 007 514	-65 443 531	-65 443 531
Total Net	68 240 797	30 829 165	30 829 165

Réévaluation des immobilisations corporelles :

Au cours de l'exercice 2025, et en application de la NCT 5, la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ATA) a procédé à une réévaluation de son patrimoine immobilier, visant à assurer une représentation plus fidèle de la valeur économique de ses actifs au niveau des états financiers.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion active du bilan et de transparence financière, avec pour objectifs l'alignement des valeurs historiques des actifs immobiliers à leur juste valeur ;

Le périmètre de la réévaluation porte sur les terrains et les constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés, notamment le siège de Ben Arous, l'usine de Bouargoub, les succursales de Tunis, Sfax et Sousse ainsi que l'immeuble du Lac.

- **Méthodologie de réévaluation :**

La démarche retenue repose sur une approche prudente, fondée sur le recours à des expertises indépendantes et une analyse multicritère des actifs.

L'ensemble des biens concernés a été confié à des experts désignés par ordonnance sur requête. Lorsque ces experts ont remis leurs rapports dans le cadre judiciaire, la Société a retenu les valeurs ainsi déterminées.

Toutefois, pour certains actifs, les experts désignés par ordonnance sur requête n'avaient pas remis leurs rapports à la Société à la date de clôture des états financiers individuels. Pour ces actifs, la Société a retenu une approche alternative consistant à déterminer la valeur de réévaluation sur la base de la valeur minimale des deux expertises indépendantes réalisées par des experts reconnus.

L'analyse a été réalisée actif par actif, avec une distinction systématique entre :

- La composante de réévaluation résultant de l'application des indices réglementaires ;
- Et la composante reflétant les conditions de marché observables à la date de clôture.

- **Périmètre et ajustements :**

Dans le cadre de la réévaluation, la Société a veillé à maintenir une discipline rigoureuse quant au périmètre des actifs concernés, incluant notamment :

- La non-prise en compte des aménagements réalisés dans des locaux loués
- L'ajustement de certaines valeurs afin de refléter fidèlement les droits réels détenus.

Par ailleurs, certaines limitations documentaires ont été identifiées (notamment l'indisponibilité de titres fonciers pour certains lots tels que les lots 49, 80 et 84 du site de Bouargoub). Ces limitations relèvent de procédures de régularisation et d'immatriculation foncière non encore achevées et qui ne remettent pas en cause la propriété d'ATA sur les lots concernés.

- **Résultats de la réévaluation :**

L'opération de réévaluation a conduit à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation globale de **39 millions de dinars**, ventilée comme suit :

- **Terrains :** 16,3 millions de dinars ;
- **Constructions et installations :** 22,7 millions de dinars.

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Désignation	VALEURS D'ORIGINE						AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2025
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Réévaluation	31/12/2025	Antérieur	Dotations	Cessions	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciel	2 155 519	196	0	0	0	2 155 715	1 527 558	113 518	0	1 641 076	514 639
Autres immobilisations Incorporelles	116 994	39 323	0	38 665	0	194 982	116 994	25 010	0	142 004	52 978
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sous total</i>	2 272 513	39 519	0	38 665	0	2 350 697	1 644 552	138 528	0	1 783 080	567 617
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	4 740 433	0	0	0	16 337 962	21 078 395	0	0	0	0	21 078 395
Aménagement Terrain	30 805	0	0	0	33 457	64 262	30 805	0	0	30 805	33 457
Bâtiments	8 887 264	79 660	0	163 900	12 398 628	21 529 452	8 016 300	193 915	0	8 210 215	13 319 237
Installations générales des bâtiments	5 132 568	139 994	0	96 935	4 997 565	10 367 062	4 057 490	217 176	0	4 274 666	6 092 396
Matériel & Outillages Industriels	60 613 177	1 041 157	0	2 111 702	0	63 766 036	41 246 558	2 786 864	0	44 033 422	19 732 614
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	2 265	0	0	0	1 819 753	1 727 936	24 382	0	1 752 318	67 435
Matériels de Transports	3 406 433	3 026	-162 095	0	0	3 247 364	2 700 120	132 368	-162 095	2 670 393	576 971
AAI généraux	5 262 783	0	0	129 250	4 941 728	10 333 761	5 098 689	92 531	0	5 191 220	5 142 541
Equipement de bureaux	646 790	18 795	0	0	0	665 585	570 366	24 479	0	594 845	70 740
Matériel informatique	1 297 051	262 196	-9 992	0	0	1 549 255	1 212 666	68 404	-9 992	1 271 078	278 177
Immobilisations à statut juridique particulier (leasing)	1 200 360	490 866	-122 487	0	0	1 568 739	782 601	291 235	-95 284	978 552	590 187
Immobilisations en cours	3 237 544	218 870	0	-2 540 452	342 685	1 258 647	0	0	0	0	1 258 647
<i>Sous total</i>	96 272 696	2 256 829	-294 574	-38 665	39 052 025	137 248 311	65 443 531	3 831 354	-267 371	69 007 514	68 240 797
Total Général	98 545 209	2 296 348	-294 574	0	39 052 025	139 599 008	67 088 083	3 969 882	-267 371	70 790 594	68 808 414

Il est précisé que cette réévaluation est sans incidence sur le résultat de l'exercice, l'écart étant directement imputé en capitaux propres.

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Titres de participations	15 907 544	16 027 114	16 027 114
Prêts au personnel	27 950	27 950	27 950
Dépôts et cautionnements	286 820	165 608	165 608
Total brut immobilisations financières	16 222 314	16 220 672	16 220 672
Provisions	-6 682 322	-6 801 891	-380 203
Total net	9 539 992	9 418 781	15 840 469

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Assad International	100%	1 301 017	1 301 017
GEELEC	100%	2 499 800	2 499 800
ACE	100%	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	93%	332 879	332 879
BTS	0%	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	0%	12 500	12 500
SPA Batteries ASSAD Algérie	48%	3 396 637	3 396 637
S.M.U	0%	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	0%	1	1
ENAS	100%	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institue of Technologie (MIT)	0%	165 000	165 000
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	0%	0	119 570
ASIND	100%	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	100%	300 000	300 000
Total		15 907 544	16 027 114

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Provision- titres de participations ENAS	-6 088 810	-6 088 810	0
Provision- titres de participations AS DISTRIBUTION	-332 879	-332 879	0
Provision- titres de participations Batterie ASSAD Côte d'ivoire	0	-119 570	-119 570
Provision- titres de participations Mediterranean Institue of Technologie (MIT)	-48 304	-48 304	-48 304
Provision- titres de participations BTS	-15 000	-15 000	-15 000
Provision- titres de participations ACE	-64 070	-64 070	-64 070
Provision- titres de participations CTCA	-12 500	-12 500	-12 500
Provision - Dépôts et cautionnements	-76 848	-76 848	-76 848
Provision - Prêts au personnel	-43 911	-43 911	-43 911
Total	-6 682 322	-6 801 891	-380 203

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Matières premières	7 629 554	6 580 239	6 580 239
Stock de vieilles batteries	2 802 137	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	1 630 079	1 923 044	1 923 044
Matières consommables	92 262	125 887	125 887
Pièces de rechange	5 227 845	4 866 350	4 866 350
Produits finis	2 821 345	3 322 048	3 322 048
Produits intermédiaires	5 186 116	8 443 067	8 443 067
(-) Provisions	-3 886 586	-3 710 611	-3 710 611
Total	21 502 752	24 352 161	24 352 161

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT.

Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Ce stock est entièrement provisionné au 31 décembre 2025.

Cf. note aux états financiers n° VII « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	11 058 256	7 639 422	7 639 422
Clients groupes	37 431 847	30 774 248	41 036 692
Clients effets en portefeuille	979 931	3 888 091	3 888 091
Clients douteux	15 203 434	15 200 262	4 937 818
Total brut	64 673 468	57 502 023	57 502 023
Provision pour dépréciation des créances clients	-15 203 434	-15 200 262	-4 937 818
Total net	49 470 034	42 301 761	52 564 205

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 989 541 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé en raison des difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés

par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur une augmentation de capital de la filiale BAA dont le produit permettra d'accélérer leur rapatriement ;

- Les créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 6 478 255 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2025 est négative suite aux pertes enregistrées. La direction du groupe a décidé de changer le mode de fonctionnement de la filiale AS-DIST EUROPE en focalisant sur la vente par conteneurs. La Direction du Groupe a également décidé d'augmenter le capital social de AS-DIST EUROPE, ce qui renforcera son fonds de roulement et favorisera le rapatriement des créances envers cette filiale. En dépit de ces actions envisagées, les créances sur la filiale AS-DIST EUROPE ont été, par prudence, provisionnées en totalité au 31 décembre 2025.
- Les créances détenues sur la filiale ENERGY ASSAD (ENAS), pour un montant de 3 981 536 DT correspondant à des ventes de plaques. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2025 est négative suite aux pertes enregistrées après l'abandon de l'activité plomb. La direction du groupe a décidé de changer le mode opérationnel de ENAS pour ne garder que l'activité Lithium, relevant de la mobilité réduite. Les créances sur la filiale ENAS ont été provisionnées en totalité au 31 décembre 2025.
- Les créances détenues sur la filiale Assad International (« AI ») pour un montant de 8 111 501 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet au 1er janvier 2027.

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs avances et acomptes	3 236 235	3 779 547	3 779 547
Autres Fournisseurs débiteurs	9 630	119 401	119 401
Personnel avances et acomptes	53 507	70 660	70 660
Etat, retenues à la source	3 921 076	3 475 198	3 475 198
Etat, Report de TVA	0	104 131	104 131
Etat, TVA déductible	44 267	37 603	37 603
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 897 710	7 356 308	7 356 308
Charges constatées d'avance	513 939	335 719	335 719
Autres débiteurs	109 158	90 856	90 856
Produits à recevoir	43 853	43 853	43 853
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-8 056 204	-6 633 146	-6 152 419
Total	7 773 171	8 780 130	9 260 857

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont entièrement provisionnées au 31 décembre 2025. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Prêts au personnel (échéance à -1an)	382 046	326 447	326 447
Titres SICAV	176 564	167 046	167 046
Total	558 610	493 493	493 493

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Effets et chèques remis à l'encaissement	341 033	881 528	881 528
Effets remis à l'escompte	0	2 456	2 456
Autres organismes financiers (AFC)	56	179	179
Attijari Bank Bouargoub	113 499	0	0
STB	49 415	49 415	49 415
BIAT Al Jazira	16 399	27 548	27 548
BIAT en Euro	429 555	417 334	417 334
BN A EURO	0	828 859	828 859
Caisses	16 695	9 695	9 695
Fond de caisse collecte de vieilles batteries	15 000	68 836	68 836
Total	981 652	2 285 850	2 285 850

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597	1 195 597
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	0	0
Modifications comptables	-20 016 221	0	0
Subvention d'investissement	5 083	6 355	6 355
Autre complément d'apport	217 608	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	-16 972 265	-14 458 529	-14 458 529
Résultat de l'exercice	4 116 861	-22 529 957	-2 513 736
Total	46 296 845	3 129 230	23 145 451

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

(b) La réserve spéciale de réévaluation est détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025
Réserves spéciales de réévaluation des terrains avec Indice	4 046 457
Réserves spéciales de réévaluation des terrains sans Indice	12 291 505
Réserves spéciales de réévaluation des AAI terrains avec Indice	33 457
Réserves spéciales de réévaluation des AAI terrains sans Indice	0
Réserves spéciales de réévaluation des bâtiments avec Indice	11 020 057
Réserves spéciales de réévaluation des bâtiments sans Indice	1 378 571
Réserves spéciales de réévaluation des AAI bâtiments avec Indice	4 359 531
Réserves spéciales de réévaluation des AAI bâtiments sans Indice	638 034
Réserves spéciales de réévaluation des AAI Divers avec Indice	4 679 568
Réserves spéciales de réévaluation des AAI Divers sans Indice	262 160
Réserves spéciales de réévaluation des Immob. en cours avec Indice	342 685
Total	39 052 025

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Réserves spéciales de réévaluation	Modifications Comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	-5 176 856	0	0	-9 281 673	25 660 458
Affectation Résultat 2023								-9 281 673			9 281 673	0
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-1 271						-1 271
Résultat au 31/12/2024											-2 513 736	-2 513 736
Solde au 31/12/2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	-14 458 529	0	0	-2 513 736	23 145 451
Affectation Résultat 2024								-2 513 736			2 513 736	0
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-1 271						-1 271
Réserves spéciales de réévaluation									39 052 025			39 052 025
Modifications Comptables										-20 016 221		-20 016 221
Résultat au 31/12/2025											4 116 861	4 116 861
Solde au 31/12/2025	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	222 691	9 400 000	-16 972 265	39 052 025	-20 016 221	4 116 861	46 296 845

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires	5 676 254	12 231 479	12 231 479
Emprunts leasing	512 661	414 819	414 819
Autres crédits à long terme	6 534 282	9 886 459	9 886 459
Total	12 723 197	22 532 757	22 532 757

Le tableau de détail des emprunts se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Reclassements Echéances à - 1 an	Solde au 31/12/2025
ATTIJARI BANK 10 000 000	1 944 952	0	1 944 952	0
ATTIJARI BANK 3 500 000	1 569 158	0	753 358	815 801
UIB 10 830 672	3 094 478	0	1 547 239	1 547 239
ATB 5 000 000	1 250 000	0	714 286	535 714
ATB 4 300 000	2 150 000	0	860 000	1 290 000
BNA 2 450 000	1 102 500	0	490 000	612 500
UBCI 1 500 000	0	1 500 000	625 000	875 000
UBCI 3 000 000	1 120 391	0	1 120 391	0
Total Emprunts bancaires	12 231 479	1 500 000	8 055 225	5 676 254
TRACTEUR SCANIA	13 645	0	13 644	1
KIA SELTOS	16 122	0	16 121	1
MAHINDRA	1	0	0	1
Ford transit	52 598	0	52 597	1
MERCEDES	41 128	0	34 893	6 234
AUTRES & BERLINGO	20	0	0	20
2 FORD TRANSIT	69 862	0	51 412	18 450
COMBO	32 783	0	20 028	12 755
MINI BUS FORD	81 814	0	28 795	53 018
HAICE FOURGON	106 847	0	24 224	82 623
4 TOYOTA HIACE	0	275 534	65 727	209 806
1CAMION ISUZU PLATEAU RIDELLE	0	107 664	43 076	64 588
1CAMION ISUZU PLATEAU RIDELLE	0	107 664	42 502	65 162
Total Emprunts leasing	414 819	490 863	393 021	512 661
TAMOUIL SANAD	2 279 051	0	1 091 365	1 187 685
MOUEDDET MEHENIA	5 066 214	0	995 707	4 070 507
ACHGHAL	1 576 762	0	300 672	1 276 090
CHIRAET	964 432	0	964 432	0
Total Autres crédits à long terme	9 886 459	0	3 352 176	6 534 283
Total Général	22 532 757	1 990 863	11 800 422	12 723 197

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024
		Retraité	
Provisions pour risques et charges	4 721 278	3 246 720	3 246 720
Provisions pour garanties données	769 152	769 152	769 152
Total	5 490 430	4 015 872	4 015 872

B-12 Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024
		Retraité	
Echéancier douanier - part à plus d'un an	1 853 384	2 423 657	-
Total	1 853 384	2 423 657	-

B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs locaux et étrangers	12 913 159	14 672 930	14 672 930
Fournisseurs, retenues de garantie	15 380	15 380	15 380
Fournisseurs effets à payer	1 051 359	1 385 685	1 385 685
Fournisseurs factures non parvenues	1 912 040	2 565 773	2 565 773
Total	15 891 938	18 639 768	18 639 768

B-14 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Echéanciers Fiscal	5 688 589	3 969 445	3 969 445
Echéancier douanier – part à moins d'un an	570 271	427 704	-
Personnel autres charges à payer	4 862 305	4 101 232	4 101 232
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827	139 827
Charges à payer	562 267	249 172	249 172
Personnel rémunérations dues	143 824	172	172
Créditeurs divers	50 605	63 940	63 940
Dettes intergroupes	584 214	-	-
Autres	870	870	870
CNSS	1 943 629	1 485 541	1 485 541
Assurance Groupe	244 446	181 209	181 209
Etat Impôts et taxes à payer	151 673	84 951	84 951
Avances et Acomptes clients	56 348	36 772	36 772
Clients - avoirs à établir	998 000	621 436	621 436
Total	16 031 072	11 396 475	10 968 771

B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Echéances à moins d'un an sur emprunts	8 178 589	7 733 984	7 733 984
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	331 612	283 979	283 979
Echéances à moins d'un an sur crédits ZITOUNA	5 338 549	4 587 481	4 587 481
Intérêts courus	963 495	862 275	862 275
Divers crédits de gestion à court terme	38 582 815	35 782 932	35 782 932
ATB	1 293 755	892 334	892 334
BNA	201 885	427 663	427 663
UBCI	19 706	579 777	579 777
BIAT	4 262 173	4 298 860	4 298 860
Attijari Bank Megrine	1 139 529	1 030 840	1 030 840
UIB	35 101	471 350	471 350
Banque Zitouna	550	67	67
Total	60 347 759	56 951 542	56 951 542

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Ventes locales batteries de démarrage	57 715 421	48 742 107	48 742 107
Ventes à l'exportation	54 239 597	54 996 415	54 996 415
Total	111 955 018	103 738 522	103 738 522

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Quote part subventions portées en résultat	1 271	1 271	1 271
Loyer et autres services	560 012	609 207	609 207
Total	561 283	610 478	610 478

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	3 757 654	-3 422 034	-3 422 034
Total	3 757 654	-3 422 034	-3 422 034

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Achats matières premières et consommables	61 419 008	67 670 003	67 670 003
Variations stocks matières premières et consommables	-1 084 220	1 130 319	1 130 319
Total	60 334 788	68 800 322	68 800 322

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Salaires et indemnités représentatives	18 500 512	14 923 380	14 923 380
Cotisations de sécurité sociale	3 887 322	2 967 802	2 967 802
Autres charges de personnel	331 285	359 456	359 456
Total	22 719 119	18 250 638	18 250 638

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	138 528	115 045	115 045
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 831 354	2 721 075	2 721 075
Dotations aux provisions clients douteux	211 857	10 682 414	419 970
Dotations aux provisions sur comptes débiteurs	1 423 058	3 214 157	2 733 430
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 474 558	885 784	885 784
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	175 975	352 915	352 915
Dotations aux provisions pour garantie donnée	0	128 188	128 188
Dotations aux provisions pour IDR	47 028	167 437	167 437
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	0	6 428 182	6 493
TOTAL	7 302 358	24 695 197	7 530 337
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	0	-37 149	-37 149
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-208 685	-168 990	-168 990
Reprises sur provisions pour dépréciation sur comptes débiteurs	0	-499 706	-499 706
Reprises sur provisions pour titres de participations	-119 570	-162 249	-162 249
Reprises sur provisions sur autres immobilisations financières	0	-53 615	-53 615
Reprises pour risques et charges	0	-34 597	-34 597
Autres Reprises sur provisions	0	-5 569	-5 569
TOTAL	-328 255	-961 875	-961 875
Total Net	6 974 103	23 733 322	6 568 462

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Loyer	370 496	256 169	256 169
Entretiens et réparations	1 163 994	818 112	818 112
Assurances	505 606	419 878	419 878
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	1 317 061	971 153	971 153
Rémunérations comité permanent d'audit	26 000	26 000	26 000
Frais de séminaires et congrès	56 727	51 678	51 678
Personnel extérieur (travaux en régie)	103 629	170 282	170 282
Publicité et propagandes	563 940	370 401	370 401
Autres transports	800 587	924 701	924 701
Voyages, déplacements, mission et réceptions	303 890	330 966	330 966
Frais postaux	185 079	117 120	117 120
Divers frais de services bancaires	900 205	728 471	728 471
Dons accordés	423 123	345 043	345 043
Jetons de présence	150 000	0	0
T.F.P. et FOPROLOS	357 735	300 860	300 860
TCL	84 788	50 284	50 284
Taxes de circulation	40 477	41 426	41 426
Droit d'enregistrement et autres taxes	99 328	584 298	584 298
Total	7 452 665	6 506 842	6 506 842

R-8 Produits de placements

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Autres Dividendes	309 369	10 706	10 706
Total	309 369	10 706	10 706

R-9 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Échelles d'intérêts	899 326	989 084	989 084
Agios sur escomptes	578 699	425 771	425 771
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	4 622 103	5 222 425	5 222 425
Gains de change	-1 005 060	-434 257	-434 257
Pertes de change	348 593	793 445	793 445
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	1 707 410	2 629 331	2 629 331
Intérêt des prêts	-26	-15 145	-15 145
Autres intérêts	12 740	12 497	12 497
Total	7 163 785	9 623 151	9 623 151

R-10 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Produit de cession	28 297	103 722	103 722
Autres profits divers	24 379	114 386	114 386
Total	52 676	218 108	218 108

R-11 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Pertes sur titres de participation BACI	-119 570	-	-
Pertes Affaire Douane PV du 09/10/2023	-	-2 851 361	-
Autres pertes ordinaires divers	-4 859	-529 830	-529 830
Total	-124 429	-3 381 191	-529 830

R-12 Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Impôts sur les sociétés	234 542	232 939	232 939
Contribution conjoncturelle	-	1 000	1 000
Contribution sociale de solidarité	400	400	400
Total	234 942	234 339	234 339

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**F-1 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	138 528
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 831 354
Dot. aux provisions clients douteux	211 857
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	1 423 058
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	175 975
Dot. aux provisions pour IDR	47 028
Dot. aux prov. pour risques et charges	1 474 558
Total	7 302 358

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-208 685
Reprises sur provisions pour risques et charges	-119 570
Total	-328 255

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Stocks"	28 062 772	25 389 338	2 673 434
Total	28 062 772	25 389 338	2 673 434

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	57 502 023	64 673 468	-7 171 445
Total	57 502 023	64 673 468	-7 171 445

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Autres actifs courants"	15 413 276	15 829 375	-416 099
Total	15 413 276	15 829 375	-416 099

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	493 493	558 610	-65 117
Total	493 493	558 610	-65 117

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubriques "Fournisseurs et comptes rattachés"	15 891 938	18 639 768	-2 747 830
Ajustement "CHIRAAT ZITOUNA"			7 247 503
Total	15 891 938	18 639 768	4 499 673

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubriques autres Passifs courants	16 031 072	10 968 771	5 062 301
Intérêts courus	963 494	862 275	101 219
Provision IDR			-47 029
Ajustements "Dettes douanes"			-997 977
Total	16 994 566	11 831 046	4 118 514

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Immobilisations corporelles	2 272 513	2 350 697	-78 184
Immobilisations incorporelles	96 272 696	137 248 311	-40 975 615
Ajustement-Leasing	-	-	490 866
Ajustement- cession des Immobilisations	-	-	-294 574
Ajustement- Réévaluation	-	-	39 052 025
TOTAL	98 545 209	139 599 008	-1 805 482

F-10 Décaissement lié à la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation Dépôts et cautionnements	-121 210
Total	-121 210

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	1 323 156
Découverts bancaires	-7 700 891
Effets remis à l'encaissement	883 984
Autres organismes financiers (AFC)	179
Caisses	78 531
Total	-5 415 041

F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	608 868
Découverts bancaires	-6 952 699
Effets remis à l'encaissement	341 033
Autres organismes financiers (AFC)	56
Caisses	31 695
Total	-5 971 047

XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :

- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
- Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
- Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;

- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
 - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m2) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;

- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Garanties données à la BNA en 2025, en contre partie du bénéfice de 4,5 MTND (crédits de gestion) :
 - Nantissement en premier rang sur le fonds de commerce et le matériel de l'usine située à la Zone Industrielle de Bouargoub ;
 - Hypothèque de rang utile sur les titres fonciers TF n°619791 et TF n°619792, sis à Bouargoub
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabès situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabès
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2024 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a 76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de deux millions de dinars (TND : 2.000.000).

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ASSAD INTERNATIONAL d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ENAS d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.

- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

XII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net	4 116 861	-2 513 736
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	0,172	-0,105

XIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

- Pour la situation arrêtée au 31 décembre 2025, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes Année 2025
ASSAD INTERNATIONAL	634 977
ENAS	2 596 942
BATTERIE ASSAD ALGERIE	37 419 708
ASIND	1 683
AS DISTRIBUTION	818 519
Total	41 471 829

- Pour la situation arrêtée au 31 décembre 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2025
ASIND	65 780
ENAS	197 344
GEELEC	223 942
Total	387 066

- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à un montant de 539 370 Dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Au titre de l'exercice 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	374 198
ASIND	14 808
GEELEC	4 023
Total	393 029

- Courant l'exercice 2025, les filiales ASIND et EANA ont accordé à ATA des avances pour des montants respectifs de 300 KDT et 250 KDT.
- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Créances clients	Solde 31/12/2025
ASSAD INTERNATIONAL	8 111 501
ENAS	3 981 536
BATTERIE ASSAD ALGERIE	28 989 540
ASIND	2 060
As-DISTRIBUTION	6 478 255
Total	47 562 892

Dettes fournisseurs	Solde 31/12/2025
ASIND	245 886
ENAS	197 346
GEELEC	336 106
Total	779 338
Débiteurs divers	Solde 31/12/2025
GEELEC	1 954
ENAS (Notes de débit)	438 430
ASIND (Notes de débit)	33 698
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 982 524
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASIND (Dividende à recevoir)	300 000
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	19 757
AS-DISTRIBUTION	42 296
Total	7 919 467
Créditeurs divers	Solde au 31/12/2025
ASIND	312 840
EANA	260 700
GEELEC	10 674
Total	584 214

Annexe : Schéma des soldes intermédiaires de gestion 2025 (Exprimé en dinars)

PRODUITS 2025		CHARGES 2025		SOLDES		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	Désignation	31/12/2025	31/12/2024 Retraité
Revenus					111 955 018	103 738 522
Autres produits d'exploitation					561 283	610 478
Production stockée (ou déstockage)					-3 757 654	3 422 034
Production immobilisée						
Total	0	Total	0	Production	108 758 647	107 771 034
Production	108 758 647					
		Achats consommés	60 334 788			
Total	108 758 647	Total	60 334 788	Marge sur coût matières	48 423 859	38 970 712
Marge sur coût matières	48 423 859					
Subvention d'exploitation	0	Autres charges externes	6 930 214			
Total	48 423 859	Total	6 930 214	Valeur Ajoutée Brute	41 493 645	32 463 870
Valeur Ajoutée Brute	41 493 645	Dons	423 123			
		Impôts et taxes	99 328			
		Charges de personnel	22 719 119			
Total	41 493 645	Total	23 241 570	Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation	18 252 075	14 213 232
Excédent brut d'exploitation	18 252 075	* ou Insuffisance Brut d'exploitation				
Autres produits ordinaires	52 676	Autres charges ordinaires	124 429			
Produits financiers	309 369	Charges financières	7 163 785			
Transfert de charges	0	Dotation aux amortissements	3 969 881			
Reprise sur provisions	328 255	Dotation aux provisions ordinaires	3 332 477			
		Impôt sur le résultat ordinaires	234 942			
Total	18 942 375	Total	14 825 514	Résultat des activités ordinaires	4 116 861	-22 529 957
Résultat positif des activités ordinaires	4 116 861	* Résultat négatif des activités ordinaires	0			
Gains extraordinaires	0	Pertes extraordinaires	0			
Effet positif des modifications comptables	0	Effet négatif des modifications comptables	20 016 221			
		Impôt sur éléments extraordinaires	0			
Total	4 116 861	Total	20 016 221	Résultat net après modifications comptables	-15 899 360	-22 529 957

2. Rapports des Commissaires aux comptes groupe ASSAD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2025

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 10 juillet 2025, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » (ou « **ATA** ») et ses filiales, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net des capitaux propres (part du Groupe) de **58 010 831 DT**, dont un résultat bénéficiaire de la période (part du Groupe) de **3 346 002 DT**.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Contentieux de la société mère ATA avec la Douane Tunisienne

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note VIII aux états financiers consolidés, à la suite d'un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société mère ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 à l'encontre du jugement. L'audience d'appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société mère afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société mère ATA.

Lors de l'audience tenue le 5 juin 2026, la cour d'appel de Tunis ne s'était pas prononcée sur le fond du litige mais a donné une suite favorable à la demande de la société visant à permettre à l'Administration des Douanes de réexaminer les chefs de d'accusation formulés à son encontre et l'affaire a été renvoyée à l'audience du 3 juillet 2026 pour la poursuite de son examen.

En outre, la société mère a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

Au vu de ce qui précède, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'apprécier la probabilité de sortie de ressources résultant de ce litige, le montant de l'obligation éventuelle ou probable ni sur la concrétisation et les effets éventuels de la procédure d'amnistie douanière engagée par la société mère. En raison des incertitudes significatives liées à ce point, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements des états financiers consolidés seraient nécessaires, ni d'en estimer les montants.

2. Audit des états financiers de la filiale BATTERIES ASSAD ALGERIE SPA

Les états financiers consolidés du Groupe intègrent globalement les états financiers de la filiale BATTERIES ASSAD ALGERIE SPA (« BAA »), filiale significative dont les actifs totaux représentent 36,6% des actifs consolidés, le chiffre d'affaires 39,5% du chiffre d'affaires consolidé, et le résultat net 59% du résultat net consolidé au 31 décembre 2025.

Conformément à la Norme Internationale d'Audit ISA 600 (Révisée) relative aux audits d'états financiers de groupe, nous avons adressé à l'auditeur de cette filiale des instructions d'audit groupe précisant les diligences attendues, le seuil de signification du composant, les zones de risques identifiées ainsi que la liste des livrables à nous communiquer.

Si plusieurs réunions ont été tenues avec ce dernier au cours de la mission, la documentation de ses travaux ne nous a pas été remise ce qui ne nous a pas permis d'en effectuer la revue afin de nous assurer de l'existence d'une documentation d'audit suffisante et appropriée à l'appui des travaux réalisés.

Nous avons en conséquence mis en œuvre des procédures d'audit alternatives au niveau du groupe sur les soldes et opérations significatifs de cette filiale. Ces procédures ne nous ont pas permis d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur les stocks qui figurent au bilan pour un montant de 1 532 658 329 dinars algériens (équivalent à 34 484 812 DT). Pour les produits finis et en-cours (13 505 960 DT), nous n'avons pas pu corroborer les assertions d'existence, d'exhaustivité et d'évaluation. Pour les matières premières, fournitures et consommables (20 978 852 DT), nous n'avons pas pu obtenir d'éléments probants sur les méthodes et les données sous-jacentes de valorisation.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements de ces rubriques étaient nécessaires, ni d'en apprécier l'incidence éventuelle sur le résultat net consolidé et les capitaux propres consolidés ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

3. Abandon de l'activité « Plomb » par la filiale ENAS

Ainsi qu'il est mentionné dans les notes IX et B.2 aux états financiers consolidés, la filiale ENAS a décidé en juillet 2025, d'abandonner son activité « Plomb ». Ceci a généré des incertitudes autour des aspects suivants :

- Au 31 décembre 2025, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles liées à l'activité « Plomb » abandonnée s'élève à 1 049 994 DT. En l'absence d'éléments probants suffisants permettant d'apprécier leur valeur recouvrable, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si une dépréciation devrait être constatée ni d'en évaluer l'incidence éventuelle sur les états financiers consolidés.
- Ainsi qu'il est mentionné dans la note B.5 aux états financiers consolidés, les stocks nets de provisions rattachés à l'activité « Plomb » abandonnée s'élèvent à 2 596 195 DT au 31 décembre 2025. Ces stocks sont composés de matières premières faisant l'objet de discussions de reprise par la société mère, de produits finis et semi-finis dont l'écoulement dépend de la concrétisation de commandes futures, ainsi que de consommables et pièces de rechange dont l'utilisation est envisagée dans le cadre des activités « Lithium » et « Micromobilité ». À la date de notre rapport, nous n'avons pu nous

prononcer sur leur valeur de réalisation ni sur le montant des provisions complémentaires éventuellement nécessaires.

- Ainsi qu'il est mentionné dans la note IX « Faits marquants de l'exercice 2025 de la filiale ENAS» (point 2), une demande de licenciement portant sur 25 salariés a été adressée à la Commission de Contrôle des Licenciements dans le cadre de l'article 21 du Code du travail. Une provision pour indemnités de licenciement d'un montant de 339 531 DT a été constatée sur la base des hypothèses retenues par la direction de la filiale ENAS. En l'absence, à la date de notre rapport, de la décision définitive de ladite commission, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier de manière fiable le montant définitif de cette provision.

4. Rapport du commissaire aux comptes de la filiale « ASSAD International »

Nous signalons qu'à la date de l'émission de notre rapport, nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la filiale « ASSAD International » arrêtés au 31 décembre 2025. La contribution de cette filiale représente 0,7 % des actifs consolidés et 5,4 % du résultat net consolidé.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note VIII des états financiers consolidés intitulée « Contentieux avec la Douane Tunisienne et incertitude liée à la continuité d'exploitation » qui indique que la société mère fait l'objet d'un contentieux douanier et a déposé des demandes d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025 en vue de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé à 20,3 millions de dinars. À la date d'arrêt des états financiers, l'échéancier correspondant n'était pas encore intégré dans le système de recouvrement de l'administration douanière et la cour d'appel ne s'était pas encore prononcée sur le fond de l'affaire.

Comme indiqué dans la note VIII, ces événements et circonstances, conjugués à l'incertitude entourant le montant définitif des pénalités susceptibles d'être mises à la charge de la société mère, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société mère à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de la société mère ont toutefois été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, que nous avons considéré approprié au regard des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées

dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B.2 aux états financiers consolidés décrit la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée par la société mère au titre de l'exercice 2025 conformément à la NCT 5. Cette opération, limitée à la société mère et non étendue aux autres filiales du Groupe compte tenu d'un impact jugé non significatif, s'est traduite par la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 39 millions de dinars. Les valeurs retenues résultent d'expertises réalisées sur ordonnances sur requête ou de doubles expertises menées par des professionnels indépendants. Certaines évaluations reposent toutefois sur des données de marché limitées, en raison notamment de l'absence de marché actif ou de transactions récentes pour certains terrains. En conséquence, compte tenu du caractère hautement estimatif de ces valorisations, la direction a appliqué, par prudence, la plus basse des valeurs d'expertise.
- La note VII aux états financiers consolidés décrit l'avis de vérification fiscale ponctuelle reçu par la société mère en date du 26 décembre 2025 de la part de la Direction Générale des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021 et a démarré le 18 mai 2026. Le résultat de cette vérification a été notifié à la société mère en date du 10 juin 2026 faisant état d'un complément d'impôts et taxes à payer de 189 KDT et un report de TVA au 31 décembre 2021 ajusté à la baisse pour un montant de 73 KDT, ainsi qu'un ajustement à la baisse des reports déficitaires au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 1,2 MDT. La société mère compte s'opposer à cette notification dans les délais légaux. Ainsi, les procédures liées à ce contrôle sont en cours à la date de ce rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

3. Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
4. Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit ;
5. Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
6. Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
7. Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

8. Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
9. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
10. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
11. Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 19 juin 2026

**Etats financiers consolidés de l'exercice
clos au 31 décembre 2025**

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar)

ACTIFS		2025	2024	2024
S			Au	
		Au 31/12/2025	31/12/2024	Au 31/12/2024
			Retraité	
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		8 958 515	8 765 136	8 765 136
Moins : amortissements		-3 734 375	-3 274 271	-3 274 271
S/Total	B.1	5 224 140	5 490 865	5 490 865
Immobilisations corporelles		170 848 935	129 190 814	129 190 814
Moins : amortissements		-81 111 873	-76 479 567	-76 479 567
S/Total	B.2	89 737 062	52 711 247	52 711 247
Immobilisations financières		1 051 204	1 039 846	1 039 846
Moins : Provisions		-375 866	-492 747	-492 747
S/Total	B.3	675 338	547 099	547 099
Total des actifs immobilisés		95 636 540	58 749 211	58 749 211
Autres actifs non courants	B.4	245 304	375 137	375 137
Total des actifs non courants		95 881 844	59 124 348	59 124 348
ACTIFS COURANTS				
Stocks		64 384 438	59 202 049	59 202 049
Moins : Provisions		-5 808 167	-5 566 643	-5 566 643
S/Total	B.5	58 576 271	53 635 406	53 635 406
Clients et comptes rattachés		31 226 202	31 819 170	31 819 170
Moins : Provisions		-11 046 978	-12 606 070	-12 606 070
S/Total	B.6	20 179 224	19 213 100	19 213 100
Autres actifs courants		16 344 796	17 065 173	17 065 173
Moins : Provisions		-2 725 521	-2 470 823	-2 470 823
S/Total	B.7	13 619 275	14 594 350	14 594 350
Placements et autres actifs financiers	B.8	868 099	776 581	776 581
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9	13 789 103	9 237 512	9 237 512
Total des actifs courants		107 031 972	97 456 949	97 456 949
Total des actifs		202 913 816	156 581 297	156 581 297

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"**Zone Industrielle Ben Arous****BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2025	2024	2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024
		Retraité	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	-5 635 023	-9 328 065	-9 328 065
Autres capitaux propres	99 188	1 321 002	1 321 002
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	-	-
Modifications comptables	-2 851 361	-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	54 664 829	15 992 937	15 992 937
Résultat de l'exercice consolidé	3 346 002	841 681	3 693 042
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	58 010 831	16 834 618	19 685 979
INTERETS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires	35 229	-160 055	-160 055
Résultat des minoritaires	-3 859	269 062	269 062
Total des intérêts minoritaires	B.10 31 370	109 007	109 007
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11 13 472 298	23 837 111	23 837 111
Provisions	B.12 8 348 057	5 713 515	5 713 515
Autres passifs non courants	B.13 1 853 384	2 509 197	85 540
Total des passifs non courants	23 673 739	32 059 823	29 636 166
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.14 24 446 234	25 922 282	25 922 282
Autres passifs courants	B.15 19 132 030	17 598 539	17 170 835
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.16 77 619 612	64 057 028	64 057 028
Total des passifs courants	121 197 876	107 577 849	107 150 145
Total des passifs	144 871 615	139 637 672	136 786 311
Total des capitaux propres et des passifs	202 913 816	156 581 297	156 581 297

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"**Zone Industrielle Ben Arous****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Exprimé en dinar)

		2025	2024	2024
		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au
			Retraité (*)	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	R.1	143 160 640	153 364 385	153 364 385
Autres produits d'exploitation	R.2	33 448	39 133	39 133
Total des produits d'exploitation		143 194 088	153 403 518	153 403 518
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		6 363 206	625 466	625 466
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	-86 275 859	-95 245 924	-95 245 924
Charges de personnel	R.4	-30 046 712	-26 420 089	-26 420 089
Dotations aux amortissements et prov	R.5	-6 841 109	-4 501 872	-4 501 872
Autres charges d'exploitation	R.6	-12 070 850	-10 726 888	-10 726 888
Total des charges d'exploitation		-128 871 324	-136 269 307	-136 269 307
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 322 764	17 134 211	17 134 211
Produits des placements	R.7	33 773	25 246	25 246
Charges financières nettes	R.8	-10 769 048	-8 831 400	-8 831 400
Autres gains ordinaires	R.9	330 512	2 738 979	2 738 979
Autres pertes ordinaires	R.10	-510 223	-9 533 292	-6 681 931
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 407 778	1 533 744	4 385 105
Impôt sur les bénéfices	R.11	65 635	423 001	423 001
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 342 143	1 110 743	3 962 104
Quote-part des intérêts minoritaires		-3 859	269 062	269 062
RESULTAT NET PART DE GROUPE		3 346 002	841 681	3 693 042
Effet des modifications comptables		-2 851 361	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		490 782	841 681	3 693 042

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024 Retraité	31/12/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net de l'ensemble consolidé Après modifications comptables	3 342 143	1 110 743	3 962 104
- Ajustements pour :			
. Amortissements & provisions	6 841 109	4 501 872	4 501 872
. Variation des stocks	-5 182 389	-3 391 172	-3 391 172
. Variation des créances	592 968	9 547 450	9 547 450
. Variation des autres actifs	628 236	39 062	39 062
. Variation des fournisseurs	5 771 456	12 661 432	12 661 432
. Variation des autres passifs	981 654	2 724 939	-126 422
. Plus ou moins-value de cession	91 274	-1 950	-1 950
. Autres variations et ajustements	-	-74 879	-74 879
. Quote-part des subventions d'investissements	-1 271	-1 271	-1 271
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	13 065 180	27 116 226	27 116 226
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 603 183	-5 247 168	-5 247 168
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	55 500	104 800	104 800
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-130 928	-7 303	-7 303
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	1 675 248	1 675 248
- Décaissements affectés à l'acquisition d'actifs non courants	-	-344 127	-344 127
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 678 611	-3 818 550	-3 818 550
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement d'emprunts	1 500 000	-	-
- Remboursement d'emprunts	-19 418 630	-11 744 809	-11 744 809
- Variation des crédits de gestion	13 987 743	-7 114 527	-7 114 527
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-3 930 887	-18 859 336	-18 859 336
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	-1 294 322	337 810	337 810
VARIATION DE TRESORERIE	5 161 360	4 776 150	4 776 150
Trésorerie au début de l'exercice	1 702 849	-3 073 301	-3 073 301
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 864 209	1 702 849	1 702 849

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2025 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad (« ATA »)
- La société Batterie Assad Algérie (« BAA »)
- La société Auto Component Export (« ACE »)
- La société Assad International (« AI »)
- La société General d'équipements électriques (« GEELEC »)
- La société AS Distribution (« AS-DIST »)
- La société ENAS
- La société EANA
- La société ASSAD INDUSTRIAL (« ASIND »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception de la filiale « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui a été exclue du périmètre de consolidation en 2020. L'activité de cette entité est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à sa liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

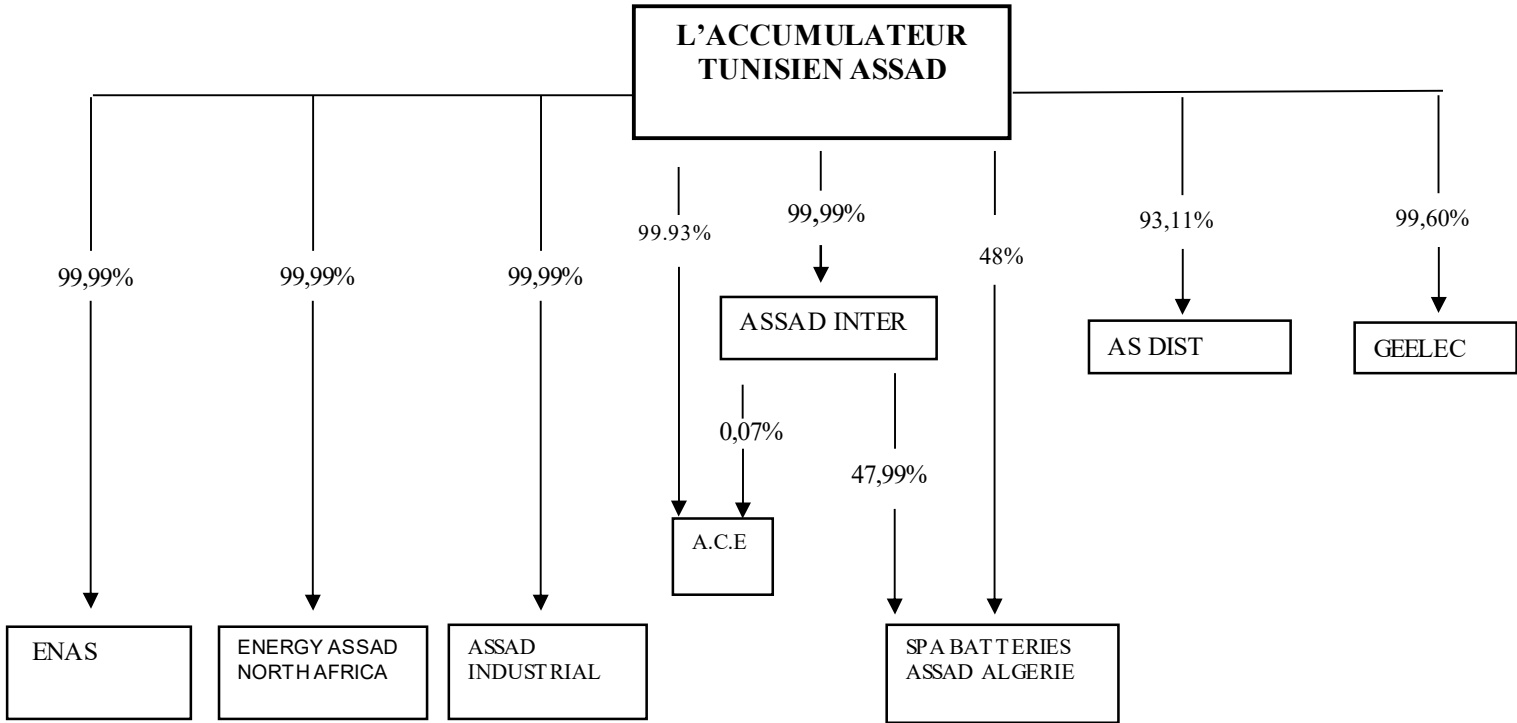
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2025 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	96	Contrôle exclusif	96	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ASIND	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition « Goodwill »

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange est décrit comme goodwill et comptabilisé en tant qu'actif.

Le goodwill est amorti sur une base systématique sur une durée de vingt ans.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans et de dix ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.2 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour le calcul des amortissements sur les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2025.

II.3.3 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.4 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.5 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.6 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêt des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- La différence en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement. L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société mère en date du 28 avril 2026. Outre le point détaillé au niveau de la note VIII aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif consolidés au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

V- Stock de vieilles batteries de la société mère bloqué en douane

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de la Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société mère disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée pour 2 802 137 DT.

VI- Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries

La société mère ATA a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société mère, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société mère.

En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs et une provision complémentaire a été comptabilisée afin de couvrir la totalité du montant de ces avances au 31 décembre 2025. Les actions juridiques contre ces fournisseurs sont en cours.

VII- Vérification fiscale ponctuelle

La société mère ATA a reçu en date du 26 décembre 2025 un avis de vérification fiscale ponctuelle émis par la Direction Générale des Grandes Entreprises, portant sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021, notamment la retenue à la source, la TVA, l'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité ainsi que certaines taxes et contributions parafiscales. Le démarrage des travaux de vérification a eu lieu le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société mère ATA à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

VIII- Contentieux avec la Douane Tunisienne et Incertitude liée à la continuité d'exploitation

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société mère ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société mère s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024 ;

La direction de la société mère affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane. Sur la base des avis de ses conseils, la direction de la société mère estime que ses arguments de défense sont sérieux.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre le jugement. L'audience en appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société mère afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société mère.

A la date d'arrêt de ces états financiers consolidés, la cour d'appel de Tunis ne s'était pas prononcée sur le fond du litige et l'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure pour la poursuite de son examen.

En outre, la société mère a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

En parallèle de ces deux voies, la société mère a engagé et poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

En raison de l'état d'avancement de la procédure judiciaire et de l'absence de finalisation de la procédure d'amnistie douanière ainsi qu'en raison du processus de révision des chefs de redressement en cours avec la possibilité d'abandon par la douane de certaines infractions et après examen des éléments juridiques disponibles à la date d'arrêt des états financiers consolidés, et sur la base des avis de ses conseils, la direction de la société mère estime qu'il n'existe pas, à cette date, d'obligation probable et avec une évaluation fiable justifiant la comptabilisation d'une provision pour risques. En conséquence, ce litige est présenté comme passif éventuel dans les présentes notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, la société mère ATA a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42.770.430 DT selon la requête transmise au parquet. La société

ATA a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030. Le paiement des échéances a été assuré par la société mère en adéquation avec l'échéancier défini. La dette correspondante a été comptabilisée au passif du bilan et en contrepartie des capitaux propres consolidés d'ouverture comme modification comptable. L'encours au 31 décembre 2025 est de 2,4 millions de dinars.

2. Situation des fonds propres du groupe :

Le Conseil d'Administration de la société mère ATA du 29 décembre 2025, a décidé le principe de la réévaluation de certains actifs de la société. Les résultats de la réévaluation des terrains et constructions ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2026 révélant des réserves spéciales de réévaluation totalisant près de 39 millions de dinars. Les capitaux propres du groupe sont confortés davantage grâce au résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice 2025 (3 342 143 DT). Cette situation est de nature à atténuer l'impact éventuel des pénalités douanières sur les capitaux propres du groupe.

3. Appréciation par la direction du groupe du principe de continuité d'exploitation :

Malgré l'importance des amendes douanières et l'incertitude à ce stade quant à leur montant définitif à l'issue des procédures en cours, qui présentent un risque sur la continuité d'exploitation du groupe, la direction du groupe estime que, compte tenu de l'amélioration de la performance du groupe entamée au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie durant la période en cours, du renforcement des capitaux propres du groupe mentionné ci-dessus, ainsi que des solutions envisagées pour faire face à cette situation, et des demandes argumentées de révision introduites par la société mère ATA auprès de la douane, ainsi que de la solidité de ses arguments juridiques, elle dispose de tous les moyens nécessaires pour redresser la situation financière du groupe, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation à ce stade.

Cette appréciation est fondée sur les éléments disponibles à la date d'arrêt des états financiers consolidés et au stade actuel des procédures en cours.

IX- Faits marquants l'exercice 2025 de la filiale ENAS

1. Suite à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Juillet 2025, la filiale « ENAS » a décidé l'arrêt définitif de l'activité plomb à compter du fin juillet 2025 avec mis en œuvre de la réduction d'effectif de la société. La même Assemblée a donné pouvoir au gérant de ENAS pour entamer les négociations et formalités nécessaires, en collaboration avec le directeur Général de la société mère l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
2. En juillet 2025, dans le cadre de l'article 21 du code de travail, la société ENAS a déposé une demande adressée à la commission du contrôle des licenciements pour libérer 25 salariés vu les difficultés économiques et financières qu'elle traverse.
Toutefois, la demande déposée n'a pas encore abouti malgré les réunions de conciliation tenues avec l'inspection de travail de Ben Arous le 24 et 28 juillet 2025 et des démarches complémentaires auprès des autorités concernés notamment le ministère de l'industrie, le ministère des affaires sociales et les services de l'inspection de travail. Aucun accord amiable n'a été conclu avec les représentants syndicaux concernant la situation des 25 salariés sans activité depuis novembre 2025. A ce titre, une provision pour indemnités de licenciement du personnel d'un montant de 339.531 dinars a été constatée au 31 décembre 2025. Les hypothèses de calcul ont été fixées en se référant aux dispositions du code de travail pour les sociétés en difficultés économiques.
3. Le 10 décembre 2025, le tribunal de première instance de Ben Arous informe la société ENAS que des signes de difficultés économiques ont été signalés concernant la société. En conséquence, conformément aux dispositions légales, le représentant légal de la société est convoqué à une séance afin de fournir des informations sur la situation réelle de la société.

En date du 9 février 2026, la société ENAS a présenté au président du tribunal de première instance de Ben Arous un plan de sauvetage dans le cadre de restructuration de ses activités autour des batteries Lithium et la mobilité électrique légère.

Par ailleurs, le plan de sauvegarde élaboré par ENAS repose sur une transformation stratégique profonde de son modèle économique, marquée par l'arrêt définitif de l'activité historique des batteries au plomb, devenue

obsolète et fortement déficitaire, et le redéploiement de la société vers les activités à plus forte valeur ajoutée liées aux batteries Lithium et à la mobilité électrique légère. Dans ce cadre, la société prévoit le renforcement de sa capacité d'assemblage de batteries Lithium, l'orientation de son activité vers les marchés porteurs du stockage d'énergie et de la mobilité électrique, ainsi que le développement d'une activité de micro-mobilité portant notamment sur l'assemblage de motos, tricycles et quadricycles électriques légers.

4. En vertu de la décision N° 387 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 23/02/2026, publié au JORT du 17 Mars 2026, Il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire et période de contrôle en faveur de la Société ENAS et la désignation de Mme Safa Makhlouf juge commissaire et Mr Rached Zaghoudi administrateur judiciaire qui se chargera du diagnostic de la société et de mettre en place un programme de sauvetage de l'entreprise.

X- Effets de modifications comptables

Au 31 décembre 2025, le groupe a procédé à la constatation d'une perte se rapportant à des exercices antérieurs, par l'intermédiaire du compte «Modifications comptables affectant les réserves consolidées», conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

Il s'agit d'un montant de 2 851 361 dinars au titre des amendes douanières, suite à un échéancier engagé avec l'administration des douanes relatif au procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à l'encontre de la société mère ATA par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine.

La direction du groupe estime que cet ajustement permet de traduire de manière fidèle la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

XI- Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 25 décembre 2025, ainsi qu'aux précisions apportées le 13 février 2026, le groupe « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » présente ci-après les informations financières jugées significatives au regard des facteurs ESG, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes énoncés par les normes IFRS S1 et IFRS S2.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une démarche progressive visant à la mise en place des mécanismes et dispositifs nécessaires à la collecte, au traitement et à la communication des données ESG, essentiellement auprès de la société mère ATA, dont la politique ESG s'étend sur les filiales.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

a) Mode de gouvernance :

Le Conseil d'Administration de la société mère L'Accumulateur Tunisien ASSAD exerce une supervision des enjeux de durabilité, intégrée dans ses activités de gouvernance. Cet engagement se traduit notamment par la validation d'investissements à orientation environnementale, reflétant une prise en compte effective des enjeux de durabilité dans les décisions d'allocation de ressources. Le Conseil veille à une répartition claire des responsabilités et à une transparence des décisions au niveau du Groupe et de la société mère.

Le Conseil d'Administration de la société mère s'appuie sur des comités spécialisés dans le cadre desquels les enjeux ESG font l'objet de discussions régulières.

Le Comité Gouvernance & Ressources Humaines intervient sur les volets sociaux, notamment la formation et le développement des compétences, les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. Il veille à la mise en place de politiques et pratiques garantissant un environnement de travail conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques sectorielles.

Le Comité Stratégie & PMO aborde, dans le cadre de ses travaux, les initiatives liées à la performance environnementale, incluant les programmes de certification, les investissements industriels et les initiatives de valorisation et de recyclage des déchets.

À moyen terme, le groupe envisage la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

b) Stratégie ESG :

La société mère L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ou "ATA" ou "ASSAD") dispose de systèmes de management certifiés (ISO 14001, ISO 50001, IATF 16949) qui constituent une base structurante pour sa démarche ESG. Ces certifications couvrent les dimensions environnementales et énergétiques et fournissent un cadre opérationnel sur lequel la future stratégie ESG pourra s'appuyer.

Toutefois, la démarche ESG n'est pas encore formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. La Société mère en est aux premières étapes de structuration, avec pour objectif de formaliser progressivement une stratégie ESG intégrée, cohérente et alignée avec son modèle industriel.

Le Groupe ASSAD intègre les principaux enjeux ESG dans son modèle industriel en s'appuyant sur l'économie circulaire des batteries, la maîtrise des impacts environnementaux, l'excellence en santé et sécurité et la valorisation de l'ensemble de ses compétences afin de renforcer sa compétitivité et de poursuivre son développement industriel durable. Ces enjeux ont été identifiés sur la base d'une analyse SWOT réalisée en interne, constituant une première étape vers une analyse de matérialité formalisée.

Les principaux enjeux ESG dérivés du cœur de métier du Groupe et suivis par la Direction Générale concernent notamment :

➤ **Sur le plan environnemental :**

- Gestion des substances dangereuses et recyclage des batteries usagées (plomb-acide)
- Maîtrise des émissions industrielles et conformité réglementaire
- Performance énergétique et transition vers des sources d'énergie alternatives
- Valorisation des déchets issus de l'activité industrielle.

➤ **Sur le plan social :**

- Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel à risques spécifiques
- Développement des compétences et stabilité de l'emploi
- Responsabilité sociale locale et contribution au développement de la zone d'implantation

➤ **Sur le plan gouvernance :**

- La clarté des rôles et des responsabilités des organes de gouvernance, tel que les Conseils d'Administration, les Conseils de Gérance, les Comités
- La définition des mécanismes de prise de décision à travers les outils de gouvernance, les matrices de délégation financière
- La qualité des dispositifs de contrôle interne, à travers la fonction Audit Groupe reportant directement au CPAI, le processus de contrôle annuel par les CACs, et les ressources dédiées.

Ces enjeux, cohérents avec ceux généralement identifiés pour le secteur des équipements électriques et du stockage de l'énergie, tels que définis par les référentiels sectoriels internationaux, sont progressivement intégrés à la stratégie globale du groupe.

c) Gestion des risques et opportunités :

Dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques, la Société mère intègre les dimensions ESG dans l'identification et l'analyse des risques et opportunités pouvant influencer sa situation financière, sa performance opérationnelle ainsi que ses perspectives de développement à moyen et long terme.

Une première cartographie qualitative des principaux risques ESG a ainsi été élaborée :

d) Indicateurs qualitatifs :

Une analyse préliminaire réalisée par la Société mère ATA met en évidence une bonne cohérence entre les principaux risques identifiés, les dispositifs existants d'ASSAD et les enjeux ESG significatifs du secteur, notamment en matière de gestion de l'énergie, des déchets, du recyclage, de sécurité des produits, de pratiques sociales et de gouvernance.

Dans ce contexte, la structuration d'indicateurs et la définition d'objectifs ESG constituent une étape progressive visant à renforcer et à faire mûrir ce dispositif.

Le groupe ASSAD s'appuie à cet effet sur sa politique environnementale et énergétique, ainsi que sur ses systèmes de management environnemental (SME) conformes au référentiel ISO 14001 et de management de l'énergie (SMÉ) conformes au référentiel ISO 50001, complétés par des actions opérationnelles déjà en place, afin de répondre à ses principaux enjeux ESG.

Catégorie	Description du risque ESG	Niveau de matérialité	Horizon	Mesures de maîtrise et commentaires
Environnement	Gestion des substances dangereuses (plomb, acide) liées	Moyen	Court / Moyen terme	Dispositifs HSE structurés, procédures de contrôle et conformité réglementaire en place ; amélioration continue des pratiques et optimisation progressive des processus.
Environnement	Rejets industriels (émissions, rejets, déchets dangereux)	Moyen	Court / Moyen terme	Système de management environnemental certifié (ISO 14001), suivi régulier des rejets et conformité aux normes ; investissements pour l'optimisation continue des performances environnementales.
Environnement	Consommation énergétique	Moyen	Moyen / Long terme	Système de management énergétique (ISO 50001), actions d'efficacité énergétique ; potentiel d'optimisation des coûts et des consommations.
Environnement	Évolution des réglementations environnementales et climatiques	Moyen	Moyen / Long terme	Veille réglementaire active et adaptation progressive des processus ; renforcement du positionnement sur les marchés internationaux.
Environnement	Exposition indirecte au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	Faible à moyen	Moyen terme	Suivi des exigences clients et réglementaires, structuration progressive du reporting environnemental ; anticipation des attentes du marché européen.
Social	Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel	Moyen	Court terme	Dispositifs HSE renforcés, formations régulières, suivi des indicateurs de sécurité ; amélioration continue des conditions de travail.
Social	Attractivité, rétention et développement des compétences	Moyen	Court terme	Politiques RH et actions de formation en place ; développement progressif des compétences
Gouvernance	Non-conformité réglementaire (environnement, social, fiscal)		Court à moyen terme	Dispositifs de contrôle interne, audit et veille réglementaire ; amélioration continue de la conformité
Gouvernance	Manque de clarté ou délais dans les processus de prise de décision	Faible	Court terme	Mise en place de matrices de délégation d'autorité, clarification des procédures et structuration des circuits de décision ; amélioration de l'agilité organisationnelle

À ce stade, la démarche repose essentiellement sur des dispositifs qualitatifs.

La formalisation d'objectifs et d'indicateurs ESG structurés comme tel s'inscrit ainsi dans une logique de développement et de consolidation progressive de cette politique.

- **Enjeux environnementaux**

Dans un secteur industriel marqué par l'utilisation de matières premières sensibles et la production de déchets spécifiques, parfois dangereux, le groupe ASSAD a mis en place un système de management environnemental visant à prévenir, maîtriser et réduire les impacts de ses activités.

La Société mère ATA dispose de dispositifs et de procédures couvrant notamment la gestion des déchets, le recyclage des batteries usagées, la maîtrise des émissions et la conformité environnementale des installations. Ces dispositifs sont complétés par un plan de surveillance environnementale définissant les contrôles à effectuer, leur fréquence ainsi que les responsabilités associées.

- **Enjeux sociaux**

Les enjeux sociaux du groupe ASSAD, notamment les conditions de travail et la formation, sont couverts par la politique Qualité de la Société. Dans ce cadre, le groupe ASSAD met en œuvre des procédures et pratiques internes visant à garantir des conditions de travail adaptées à un environnement industriel présentant des risques spécifiques. Le suivi de la performance sociale s'effectue à travers les dispositifs de gestion des ressources humaines et de sécurité existants.

- **Enjeux de gouvernance**

En matière de gouvernance, le groupe ASSAD s'appuie sur des dispositifs structurés de contrôle interne, de conformité réglementaire et de supervision assurée par les organes sociaux.

Les procédures et pratiques en place visent à garantir une gouvernance responsable, la transparence de l'information et une maîtrise renforcée des risques. À ce stade, les indicateurs de gouvernance sont principalement qualitatifs et intégrés aux dispositifs de pilotage existants.

Dans ce contexte, et conformément à la logique « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées dans la présente note demeurent exclusivement qualitatives.

XII- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	19 240	13 250
Logiciels	2 615 749	2 596 348
Ecart d'acquisition	6 038 543	6 038 543
Autres immobilisations incorporelles	284 983	116 994
Sous-total	8 958 515	8 765 136
Amortissement	-3 734 375	-3 274 271
Total	5 224 140	5 490 865

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Terrains	21 078 395	4 740 433
Constructions	34 352 693	22 124 938
Matériel & outillage Ind.	77 360 797	74 562 036
Matériel de transport	4 854 886	4 439 294
Equipements de bureau	1 715 878	1 454 514
Matériel informatique	2 270 222	2 023 291
Immobilisation à statut juridique particulier	1 827 769	1 459 390
Agencement & Aménagement des terrains	64 262	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	10 504 365	5 269 872
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	3 185 774	2 559 806
Agencement & Aménagement & Installations Divers	12 363 459	7 288 723
Immobilisations corporelles en cours	1 270 265	3 237 542
Autres immobilisations corporelles	170	170
Sous total	170 848 935	129 190 814
Amortissement	-81 111 873	-76 479 567
Total	89 737 062	52 711 247

Réévaluation des immobilisations corporelles :

Au cours de l'exercice 2025, et en application de la NCT 5, la société mère L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ATA) a procédé à une réévaluation de son patrimoine immobilier, visant à assurer une représentation plus fidèle de la valeur économique de ses actifs au niveau des états financiers.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion active du bilan et de transparence financière, avec pour objectifs l'alignement des valeurs historiques des actifs immobiliers à leur juste valeur ;

Le périmètre de la réévaluation porte sur les terrains et les constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés, notamment le siège de Ben Arous, l'usine de Bouargoub, les succursales de Tunis, Sfax et Sousse ainsi que l'immeuble du Lac.

Cette opération a été limitée à la société mère et non étendue aux autres filiales du Groupe compte tenu d'un impact jugé non significatif.

- Méthodologie de réévaluation :

La démarche retenue repose sur une approche prudente, fondée sur le recours à des expertises indépendantes et une analyse multicritère des actifs.

L'ensemble des biens concernés a été confié à des experts désignés par ordonnance sur requête.

Lorsque ces experts ont remis leurs rapports dans le cadre judiciaire, la Société mère a retenu les valeurs ainsi déterminées.

Toutefois, pour certains actifs, les experts désignés par ordonnance sur requête n'avaient pas remis leurs rapports à la Société mère à la date de clôture des états financiers individuels. Pour ces actifs, la Société mère a retenu une approche alternative consistant à déterminer la valeur de réévaluation sur la base de la valeur minimale des deux expertises indépendantes réalisées par des experts reconnus.

L'analyse a été réalisée actif par actif, avec une distinction systématique entre :

- La composante de réévaluation résultant de l'application des indices réglementaires ;
- Et la composante reflétant les conditions de marché observables à la date de clôture.

Périmètre et ajustements :

Dans le cadre de la réévaluation, la Société mère a veillé à maintenir une discipline rigoureuse quant au périmètre des actifs concernés, incluant notamment :

- La non-prise en compte des aménagements réalisés dans des locaux loués
- L'ajustement de certaines valeurs afin de refléter fidèlement les droits réels détenus.

Par ailleurs, certaines limitations documentaires ont été identifiées (notamment l'indisponibilité de titres fonciers pour certains lots tels que les lots 49, 80 et 84 du site de Bouargoub). Ces limitations relèvent de procédures de régularisation et d'immatriculation foncière non encore achevées et qui ne remettent pas en cause la propriété de la société mère ATA sur les lots concernés.

Immobilisations corporelles de la filiale ENAS liées à l'activité « Plomb » abandonnée

La filiale ENAS a décidé, en juillet 2025, d'abandonner l'activité « Plomb ». La valeur nette comptable des immobilisations corporelles liées à cette activité abandonnée s'élève à 1 049 994 dinars. Par ailleurs, la filiale ENAS a contacté le « CETIME » pour la réalisation d'une mission d'évaluation des équipements concernés. Le lancement de cette mission est prévu au cours du premier semestre de 2026.

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dépôts de cautionnements versés	535 664	407 087
Prêts au personnel	72 279	71 570
Titres de participation	443 261	561 189
Sous total	1 051 204	1 039 846
Provision sur dépôts et cautionnements	-136 323	-133 218
Provision sur prêt personnel	-27 950	-27 950
Provision sur titres de participation	-211 593	-331 579
Sous total	-375 866	-492 747
Total	675 338	547 099

B.4 Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges à répartir	245 304	375 137
Total	245 304	375 137

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Matières premières	14 460 420	16 796 422
Matières consommables et pièce de rechange	24 022 578	22 867 393
Produits finis et en cours de production	25 901 440	19 538 234
Sous total	64 384 438	59 202 049
Provision sur stocks	-5 808 167	-5 566 643
Total	58 576 271	53 635 406

Stock de la filiale ENAS liées à l'activité « Plomb » abandonnée

Au 31 décembre 2025, les stocks de la filiale ENAS rattachés à l'activité abandonnée « plomb » s'élèvent à un montant net de provisions de 2 596 195 dinars. Ces stocks se détaillent comme suit :

Stock de matières premières :

Ce stock présente une valeur comptable nette de 1 343 173 dinars et est principalement constitué de plaques, plombs, bacs, séparateurs ainsi que d'autres accessoires liés à l'activité « plomb ». Dans le cadre du processus d'abandon de cette activité, la filiale société ENAS est actuellement en cours de discussions avec la société mère ATA en vue de la reprise de la quasi-totalité de ces éléments de stock.

Sur la base des négociations en cours et des estimations disponibles à la date d'arrêt des états financiers, la direction estime que la valeur de réalisation attendue de ces stocks serait supérieure à leur valeur comptable nette.

Stock de produits finis et semi-finis :

Ce stock avec un coût de revient qui s'élève à 1 042 510 dinars, est constitué essentiellement de batteries produites en parallèle aux procédures de l'arrêt de l'activité. La filiale ENAS prévoit l'écoulement de ces stocks courant l'exercice 2026, notamment à travers la livraison d'environ 1 500 batteries à un client algérien, la société « Magic Solar », conformément à un bon de commande déjà reçu en 2025 avant la date de clôture.

Stock de consommables, emballages et pièces de rechange :

Ce stock s'élève à 210 512 dinars et comprend principalement des consommables techniques, des emballages ainsi que diverses pièces de rechange. La filiale estime que ces éléments pourront être utilisés dans le cadre de l'exploitation de la nouvelle activité de lithium et micromobilité.

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	18 824 069	15 696 544
Clients effets à recevoir	1 355 155	3 516 556
Clients douteux et litigieux	11 046 978	12 606 070
Sous total	31 226 202	31 819 170
Provisions sur clients	-11 046 978	-12 606 070
Total	20 179 224	19 213 100

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Avances et prêts au personnel	126 956	159 447
Etat, crédit de TVA	3 044 847	1 785 628
Etat, crédit d'IS	6 611 065	7 147 893
Fournisseurs avances et acomptes (*)	4 613 347	7 171 084
Charges constatées d'avance	1 095 428	539 923
Produits à recevoir	354 192	37 087
Débiteurs divers	498 961	224 111
Sous total	16 344 796	17 065 173
Provisions sur actifs courants	-2 725 521	-2 470 823
Total	13 619 275	14 594 350

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société mère ATA aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont entièrement provisionnées au 31 décembre 2025. Voir note aux états financiers n° VI « Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries ».

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	382 047	326 447
Placements	486 052	450 134
Total	868 099	776 581

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Caisses	61 939	43 868
Banques	13 019 225	8 074 995
Effets remis à l'encaissement	619 555	991 079
Effets remis à l'escompte	-	2 456
Régie d'avance et accréditif	127 904	315 459
Autres organismes financiers	56	179
Provisions sur actifs financiers	-39 576	-190 524
Total	13 789 103	9 237 512

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	-5 635 023	-9 328 065	-9 328 065
Autres capitaux propres	99 188	1 321 002	1 321 002
Résultat consolidé	3 346 002	841 681	3 693 042
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	-	-
Modifications comptables	-2 851 361	-	-
Capitaux propres du Groupe	58 010 831	16 834 618	19 685 979
Réserves des minoritaires	35 229	-160 055	-160 055
Résultat des minoritaires	-3 859	269 062	269 062
Intérêts minoritaires	31 370	109 007	109 007
Total	58 042 201	16 943 625	19 794 986

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2024	Affectation du Résultat N-1	Réserves spéciales de réévaluation	Modifications comptables	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2025
Capital social	24 000 000						24 000 000
Réserves consolidées	-9 328 065	3 693 042					-5 635 023
Autres capitaux propres	1 321 002				-1 221 814		99 188
Réserves spéciales de réévaluation			39 052 025				39 052 025
Modifications comptables				-2 851 361			-2 851 361
Résultat de l'exercice	3 693 042	-3 693 042				3 346 002	3 346 002
Total des capitaux propres part du Groupe	19 685 979	-	39 052 025	-2 851 361	-1 221 814	3 346 002	58 010 831
Réserves des minoritaires	-160 055	269 062			-73 778		35 229
Résultat des minoritaires	269 062	-269 062				-3 859	-3 859
Total des Intérêts minoritaires	109 007	-	-	-	-73 778	-3 859	31 370
Total des Capitaux Propres	19 794 986	-	39 052 025	-2 851 361	-1 295 592	3 342 143	58 042 201

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires	12 210 536	22 355 691
Emprunts leasing	1 261 762	1 481 420
Total	13 472 298	23 837 111

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Provisions pour garanties données	1 093 285	931 608
Provisions pour risques et charges	7 254 772	4 781 907
Total	8 348 057	5 713 515

B.13. Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Echéancier douanier plus d'un an	1 853 384	2 423 657
-Autres passifs non courants	-	85 540
Total	1 853 384	2 509 197

B.14. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs	21 596 151	22 695 677
Fournisseurs factures non parvenues	2 850 083	3 226 605
Total	24 446 234	25 922 282

B.15. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Clients - Avances et acomptes	1 063 640	1 896 308	1 896 308
Ristournes clients	63 035	65 949	65 949
Echéancier douanier moins d'un an	570 271	427 703	-
Personnel charges à payer	5 569 821	4 660 391	4 660 391
Personnel rémunérations dues	169 688	88 942	88 942
Caisse de sécurité sociale	2 482 037	2 076 344	2 076 344
Etat, impôts et taxes	2 987 147	940 342	940 342
Opérations particulières avec l'Etat	3 295 448	5 417 622	5 417 622
Associés, dividendes à payer	562 750	180 863	180 863
Charges à payer	2 314 112	1 713 641	1 713 641
Créditeurs divers	54 081	130 434	130 433
Total	19 132 030	17 598 539	17 170 835

B.16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Crédit de préfinancement export	54 788 944	40 801 201
Découverts bancaires	6 964 470	7 725 187
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	13 817 138	13 772 481
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	899 443	759 547
Intérêts courus	1 149 617	998 612
Total	77 619 612	64 057 028

XIII- Notes relatives à l'état de résultat**R.1. Revenus**

Désignation	2025	2024
Chiffre d'affaires	143 160 640	153 364 385
Total	143 160 640	153 364 385

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2025	2024
Produits de location	17 785	16 938
Quote-part subvention inscrite au résultat	1 271	1 271
Jetons de présence	2 857	0
Autres produits d'exploitation	11 535	20 924
Total	33 448	39 133

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2025	2024
Achats d'approvisionnements consommés	54 464 044	69 461 428
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	1 180 817	-2 765 707
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	16 952 499	16 524 040
Achats de pièces de rechange	2 673 732	3 034 015
Autres achats non stockés	11 004 767	8 992 148
Total	86 275 859	95 245 924

R.4. Charges de personnel

Désignation	2025	2024
Rémunérations brutes	24 522 031	21 510 849
Charges sociales	5 197 676	4 505 917
Autres charges de personnel	327 005	403 323
Total	30 046 712	26 420 089

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2025	2024
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	162 020	172 749
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	5 157 330	3 945 083
Dotation aux résorptions sur écart d'acquisition	301 927	301 927
Dotation aux provisions	5 279 380	7 475 495
Reprises sur provisions	-4 059 548	-7 393 382
Total	6 841 109	4 501 872

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2025	2024
Déplacement, mission et réception	543 984	581 603
Redevances	304 740	211 945
Divers services extérieurs	648 328	722 801
Entretien et réparation	1 322 602	1 097 782
Frais de transport	409 601	419 144
Frais postaux et de télécommunication	266 680	178 654
Honoraires	2 545 680	1 870 124
Impôts et taxes	1 027 347	1 265 806
Jetons de présence	278 600	95 630
Location	1 316 797	1 307 156
Personnel extérieur à l'entreprise	149 062	279 625
Primes d'assurance	851 086	684 073
Publicité, publication et relation publique	1 204 394	881 531
Etudes et recherches	59 692	155 297
Services bancaires et assimilés	1 142 257	975 717
Total	12 070 850	10 726 888

R.7. Produits des placements

Désignation	2025	2024
Divers produits	33 773	23 671
Produits nets des titres SICAV	-	1 575
Total	33 773	25 246

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2025	2024
Charges d'intérêts nettes	-8 965 011	-9 841 145
Pertes et Gains de change	-1 804 370	992 809
Autres produits financiers	333	16 936
Total	-10 769 048	-8 831 400

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2025	2024
Gains sur éléments non récurrents	301 670	2 635 191
Produits de cession d'éléments d'actif	28 842	103 788
Total	330 512	2 738 979

R.10. Pertes ordinaires

Désignation	2025	2024 Retraité	2024
Moins-value sur cession d'immobilisations	-577	-77 255	-77 255
Pertes sur éléments non récurrents	-509 646	-9 456 037	-6 604 676
Total	-510 223	-9 533 292	-6 681 931

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2025	2024
Impôts sur les sociétés	65 635	423 001
Total	65 635	423 001

XIV- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024
Caisses	61 939	43 868
Banques	13 019 225	8 074 995
Effets remis à l'encaissement	619 555	991 079
Effets remis à l'escompte	-	2 456
Régie d'avance et accreditif	127 904	315 459
Autres organismes financiers	56	179
Sous total	13 828 679	9 428 036
Découverts bancaires	-6 964 470	-7 725 187
Total	6 864 209	1 702 849

XV- ENGAGEMENTS HORS BILAN GROUPE ATA

1. Engagement Hors Bilan de la société Mère ATA

- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
 - d) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - e) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - f) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1er rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».

- Les garanties allouées à la « BIAT » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;

- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
 - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m²) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;

- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Garanties données à la BNA en 2025, en contre partie du bénéfice de 4,5 MTND (crédits de gestion) :
 - Nantissement en premier rang sur le fonds de commerce et le matériel de l'usine située à la Zone Industrielle de Bouargoub ;
 - Hypothèque de rang utile sur les titres fonciers TF n°619791 et TF n°619792, sis à Bouargoub
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabès situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabès
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2024 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a 76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de deux millions de dinars (TND : 2.000.000).

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ASSAD INTERNATIONAL d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ENAS d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.

- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

2. Engagement Hors Bilan de la société Filiale BAA

- Hypothèque de premier rang enregistrée en faveur de AL SALAM BANK sur le terrain et le bâtiment de l'usine à hauteur 690 Millions de Dinars

3. Engagement Hors Bilan de la société Filiale ASSAD INDUSTRIAL

- Engagements donnés à « ATTIJARI BANK » pour le renouvellement et l'extension de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 400 000 DT.

Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » sont :

- Nantissement du fonds de commerce en rang utile ;
- Nantissement du matériel en rang utile.

Annexe : Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion Groupe pour l'exercice 2025

PRODUITS 2025		CHARGES 2025		SOLDES		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	Désignation	31/12/2025	31/12/2024 Retraité
Revenus					143 160 640	153 364 385
Autres produits d'exploitation					33 448	39 133
Production stockée (ou déstockage)					7 853 647	3 943 124
Production immobilisée						
Total	0	Total	0	Production	151 047 735	157 346 643
Production	151 047 735	Achats consommés	87 766 300			
Total	151 047 735	Total	87 766 300	Marge sur coût matières	63 281 435	58 783 060
Marge sur coût matières	63 281 435	Autres charges externes	11 043 503			
Subvention d'exploitation	0					
Total	63 281 435	Total	11 043 503	Valeur Ajoutée Brute	52 237 932	48 056 172
Valeur Ajoutée Brute	52 237 932	Impôts et taxes	1 027 347			
		Charges de personnel	30 046 712			
Total	52 237 932	Total	31 074 058	Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation	21 163 874	20 370 777
Excédent brut d'exploitation	21 163 874	ou Insuffisance Brut d'exploitation				
Autres produits ordinaires	330 512	Autres charges ordinaires	510 223			
Produits financiers	33 773	Charges financières	10 769 048			
Transfert de charges	0	Dotation aux amortissements	5 319 352			
Reprise sur provisions	4 059 548	Dotation aux provisions ordinaires	5 581 307			
		Impôt sur le résultat ordinaires	65 634			
Total	25 587 707	Total	22 245 565	Résultat des activités ordinaires	3 342 143	1 110 743
Résultat positif des activités ordinaires	3 342 143	Résultat négatif des activités ordinaires	0			
Gains extraordinaires	0	Pertes extraordinaires	0			
Effet positif des modifications comptables	0	Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires	0			
Total	3 342 143	Total	0	Résultat net après modifications comptables	3 342 143	1 110 743
				Résultat des minoritaires	3 859	-269 062
Total		Total		Résultat Net part du Groupe	3 346 002	841 681

3.Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration décide de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le projet des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présentant un résultat bénéficiaire de 4 116 861 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2025 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 342 143 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 3 346 002 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 s'élevant à 4 116 861 dinars en résultat reporté.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des effets des modifications comptables, pour un montant total de – 20 016 221 dinars, et décide d'affecter ce montant au niveau des résultats reportés de la société.

Ainsi, les résultats reportés de la société se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	4 116 861
Résultats reportés antérieurs	-16 972 265
Effet Modification Comptable	-20 016 221
Résultats reportés (A nouveau)	-32 871 625

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration la somme brute de dinars à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à un montant annuel dedinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

À la suite de l'appel à candidature lancé par la Société, objet de la publication au bulletin officiel du CMF le 17 février 2026 et sur le site web de la BVMT, et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Elective, réunie le 25 juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette désignation et approuve la nomination de M. pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2028.

M. accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/nommer pour une période de 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

M.

M.

Mme.

M.

M.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés lesquelles n'entraînent pas d'incompatibilité avec leurs mandats.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à